

RAPPORT D'ACTIVITÉ



DEMAIN
— C'EST —
AUJOURD'HUI



SYNDICAT NATIONAL DU SPECTACLE
MUSICAL ET DE VARIÉTÉ

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Le PRODISS est le premier syndicat représentatif au niveau national du spectacle vivant privé. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses adhérents : producteurs, diffuseurs, exploitants de salles et de festivals forment l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.

— Nos valeurs —

ÊTRE VISIONNAIRES ET TRANSMETTRE,
PARCE QUE NOUS AVONS LA CULTURE DE LA SCÈNE
ET LA PASSION D'EN PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS,
CULTIVER L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPER
L'EXCELLENCE.

PARCE QU'ÊTRE ENTREPRENEUR DE SPECTACLES,
C'EST PRENDRE DES RISQUES,
MOTIVÉ PAR LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE.

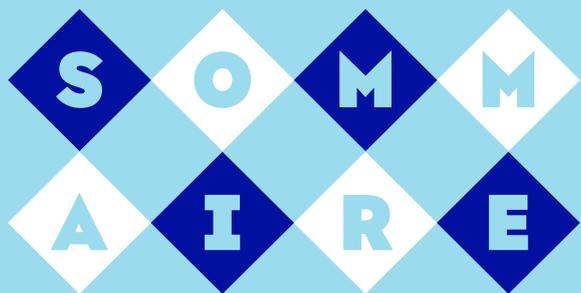
FÉDÉRER ET PRÉPARER
L'AVENIR PARCE QUE NOUS SOMMES
UNE ORGANISATION PATRONALE REPRÉSENTATIVE,
FORTE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA MOBILISATION
ET DE LA DIVERSITÉ DE SES ADHÉRENTS.

**Ce rapport d'activité présente les actions menées par le Bureau
du PRODISS, composé des membres élus suivants :**

Olivier Darbois, président / Corida; Angelo Gopee, vice-président du comité Producteurs / Live Nation; Aurélien Binder, vice-président du comité Salles / trésorier / Pleyel Gestion; Frédéric Saint-Dizier, vice-président du comité Diffuseurs — Les Productions LabelLN; Rémi Perrier, vice-président du comité Festivals / Musilac; Jules Frutos, délégué du comité Producteurs — JHD Production/Alias; Stéphane Métayer, délégué du comité Diffuseurs / Adam Concerts; Cyrille Bonin, délégué du comité Salles / SAS Transmission / Le Transbordeur / Jean-Paul Roland, délégué du comité Festivals / Territoire de musiques - Les Eurockéennes de Belfort; Gilles Petit, comité Producteurs Little Bros. Productions (invité permanent du Bureau).



SYNDICAT NATIONAL DU SPECTACLE
MUSICAL ET DE VARIÉTÉ



ÉDITO

PAGE 04

LE PRODISS EN CHIFFRES

PAGE 05

L'ANNÉE EN REVUE

PAGE 06

INCERTAIN TEMPS

PAGE 11

LA RELANCE

PAGE 17

ANNEXES

PAGE 32



édito

L'AVANT | LA RUPTURE | L'APRÈS

OLIVIER DARBOIS
Président du PRODISS

Alors que la saison 2020 n'en était qu'à ses prémices, elle a définitivement pris fin le 1^{er} mars, avec les interdictions de rassemblements de plus de 5 000 personnes, puis de 1 000 et enfin de 100 personnes.

LA STUPEUR A LAISSÉ PLACE À L'INCERTITUDE PUIS À L'INQUIÉTUDE.

Inquiétude quant à la survie des entreprises du spectacle vivant privé et de son écosystème. Incertitude quant à la possibilité et aux modalités de reprise des spectacles, réunissant public, œuvres et artistes. **Or, c'est là que réside la singularité de notre secteur**, notre utilité sociale, dans notre rôle d'articulation entre les Français, la culture et les artistes. Nous sommes un secteur de l'économie réelle qui remplit une fonction sociétale. Et cette utilité sociale, comme nos entreprises, est à l'arrêt depuis plus de six mois. Une fois n'est pas coutume, une bonne nouvelle est venue du Gouvernement, dans le cadre du plan de relance. **Elle est le fruit d'un dialogue nourri et continu entre les ministères et le PRODISS**, au prix de plusieurs mois de combats acharnés pour défendre ses adhérents. Deux cents millions d'euros attribués au Centre National de la Musique devraient ainsi permettre de soutenir le spectacle vivant privé dans son ensemble, assortis d'un mécanisme de soutien à la reprise de l'activité avec le fonds de compensation pour perte de billetterie. Mais l'incertitude demeure : à la fois, la double garantie du fléchage du budget, et de l'attribution de l'ensemble de la somme dès maintenant.

Au regard de leur fonction sociétale, chacun attend aujourd'hui que nos entreprises soient au rendez-vous du « retour à la normale » dans quelques mois. Mais encore faut-il qu'elles soient toujours vivantes d'ici là. **L'aide proposée par le Gouvernement, si elle va bien aux entreprises les plus durement et les plus durablement affectées, doit nous permettre de supporter économiquement l'arrêt actuel.** Il s'agit davantage d'un plan de sauvetage que d'un plan de relance. C'est donc avec une ferme détermination que nous continuerons à nous battre pour que toutes les actions au service d'une reprise réelle de nos activités soient prises. Nous nous battons notamment pour permettre à nos entrepreneurs d'anticiper, car c'est le cœur de notre métier.

**À DÉFAUT DE POUVOIR TOTALEMENT
RELEVER LA TÊTE AUJOURD'HUI,
NOTRE SECTEUR, RÉUNI AU CŒUR
DE NOTRE SYNDICAT,
S'EST MONTRÉ SOLIDAIRE.**

« La prospérité découvre nos vices et l'adversité nos vertus* ». Non pas que je reconnaisse des vices à notre filière en temps prospère, mais aujourd'hui, plus que jamais, je suis fier de présider le PRODISS : face à une terrible adversité, à une crise d'une violence et d'une durée inouïes, nous avons fait montre d'une dignité collective sans précédent.

Je suis fier d'avoir pu agir pour la défense d'un secteur qui, malgré la pluralité de ses métiers, de ses acteurs, de ses sensibilités artistiques et de ses implantations géographiques, a su mettre ses différents quotidiens de côté pour faire entendre une voix unie et forte dans cette situation exceptionnelle. Cet effort d'unité et de cohésion commence aujourd'hui à porter ses fruits. Si nous avons laissé le doute et la discorde se répandre, aucune réponse institutionnelle satisfaisante n'aurait pu émerger.

Bien sûr, la situation n'est pas encore réglée. Nous nous sommes battus pour nos entreprises et, plus largement, pour notre secteur. Mais il reste de nombreux combats à mener. Et nous continuerons à faire entendre nos intérêts par l'instauration d'un rapport de force avec les pouvoirs publics, le cas échéant. **Car c'est aussi cela la liberté d'entreprendre**, une volonté farouche de défendre son entreprise : ses valeurs, ses réalisations, et, bien sûr, les femmes et les hommes qui la font vivre.

**PARCE QUE NOUS AVONS HÂTE
DE REPRENDRE À NOUVEAU
DES RISQUES. C'EST L'ESSENCE MÊME
DE NOTRE MÉTIER D'ENTREPRENEUR.**

C'est ce qui nous anime au quotidien, cette liberté d'entreprendre qui nous a temporairement été ôtée. Je veux enfin vous adresser un message d'espoir. Car, **de cette crise, nous sortirons grands.** Elle a rappelé que nos métiers sont indispensables à la production d'un spectacle, aux artistes, et à la filière musicale plus largement. Si celle-ci a été affectée dans son ensemble, c'est le spectacle vivant qui a le plus brillé par son absence. Alors que s'achève cette année difficile, remplie de craintes et de doutes, je vous le dis : notre travail est utile et légitime, n'en doutons jamais. Et nous le prouvons, ici, une fois encore. Et, demain, je l'espère !

2020 a été l'année des incertitudes et des doutes.

Que 2021 soit l'année d'un spectacle structurellement plus résilient, et plus vivant que jamais.

* Citation de Francis Bacon.

1^{ER}
SYNDICAT
représentatif
au niveau national*

386
ENTREPRISES
ADHÉRENTES**

4
MÉTIERS
PRODUCTEUR | DIFFUSEUR
EXPLOITANT DE SALLES
ORGANISATEUR DE FESTIVALS

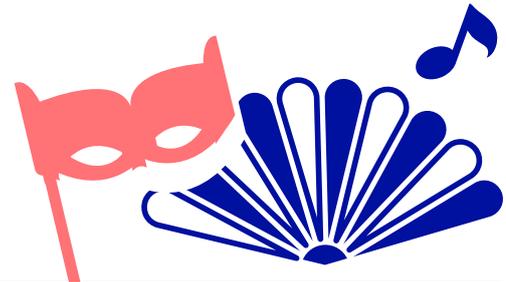
COMPOSÉ À
84%
de **PME**

prodiss
SYNDICAT NATIONAL
DU SPECTACLE
MUSICAL ET DE VARIÉTÉ
Depuis
1984

77%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DU SPECTACLE MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ

NOS MISSIONS
REPRÉSENTER
PROMOUVOIR
DÉFENDRE

CAMULC ET SNDTP***



DEPUIS 2019 AU PRODISS

ADHÉSION INSTITUTIONNELLE

* Avec une audience mesurée au sein de la branche du spectacle vivant privé de 54% des salariés des entreprises représentées.
Fixé par l'arrêté du 26 juillet 2017, publié au *Journal officiel* du 3 août 2017.

** Au 30 juin 2020.

*** CAMULC - Syndicat National des Cabarets, Music-Halls et Lieux de Création / SNDTP - Syndicat National des Théâtres Privés.

RETROUVEZ LA LISTE DE NOS ENTREPRISES MEMBRES SUR PRODISS.ORG

L'ANNÉE EN REVUE

SEPT. 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'édition 2019 de l'assemblée générale du PRODISS a réuni plus de 200 adhérents à Arles.

LE PRODISS EN CHIFFRES

Le PRODISS a publié, en septembre 2019, Le PRODISS en chiffres, analysant les entreprises du spectacle musical et de variété qu'il représente, réparties à travers quatre grands métiers : la production et la diffusion de spectacles, l'exploitation de salles et l'organisation de festivals.

OCT. 2019

TRIBUNE : Le Centre National de la Musique ne doit pas être une coquille vide !

Le président du PRODISS s'est exprimé lors d'une conférence de presse la semaine dernière au MaMA Festival, dans le cadre d'une déclaration sur le Centre national de la musique (CNM). Cette déclaration a été associée à la diffusion d'un encart de presse, paru dans Le Monde, Le Figaro et Les Echos, faisant état de nos inquiétudes sur cet établissement public substitué au CNV en janvier 2020.

SIXIÈME ÉDITION AU MaMA FESTIVAL ET CONVENTION

Le PRODISS présente chaque année le Baromètre du live, réalisé par l'institut de sondage Harris Interactive. Véritable Polaroid de l'opinion des Français, le Baromètre du live offre une observation des pratiques culturelles des Français en matière de spectacles.

Parmi les grandes tendances 2019, l'attractivité confirmée auprès des publics jeunes avec plus de la moitié des moins de 35 ans qui assistent à un spectacle au moins une fois par an (53% pour les 15-24 ans et 50% pour les 25-34 ans), contre 41% pour l'ensemble de la population. Une fréquentation qui reste dynamique puisqu'elle a augmenté de 10 points depuis 2014.



L'ANNÉE EN REVUE

NOV. 2019

MISE EN PLACE DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Le ministre de la Culture Franck Riester a décidé de confier à Jean-Philippe Thiellay l'ultime phase de préparation de la mise en place du CNM à compter du 2 décembre 2019. Avec pour vocation à en devenir le président à sa création effective le 1^{er} janvier 2020.

Le PRODISS s'est inquiété par la voix d'un communiqué sur la rupture de continuité avec les travaux de préfiguration, menés par Catherine Ruggeri.

DÉC. 2019

PREMIER ACCORD POUR UN SPECTACLE VIVANT PRIVÉ RASSEMBLÉ

Les trois syndicats majeurs du spectacle vivant privé – CAMULC, PRODISS, SNDTP – ont décidé d'œuvrer à la mise en place d'un syndicat patronal du spectacle vivant privé, regroupant ainsi le plus grand nombre d'entreprises du secteur de la scène en France.

Théâtres privés, cabarets, entrepreneurs du spectacle musical et de variété œuvrent ensemble au rayonnement de la culture française, dans toute sa diversité. L'adhésion, le 18 décembre 2019, du CAMULC et du SNDTP au PRODISS, en tant que membres institutionnels, a posé ainsi la première pierre d'un futur Syndicat du spectacle vivant privé, à horizon janvier 2022. Dans l'intervalle, le PRODISS présentera, au nom des trois signataires, un dossier de candidature à la représentativité patronale en 2020, en parallèle d'autres synergies qui découleront de cette alliance.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Le Conseil d'État a prononcé, par un arrêt inédit du 31 décembre 2019, l'annulation partielle de l'instruction du 15 mai 2018 relative au remboursement par les événements culturels des frais de police et de gendarmerie.

Pour le PRODISS et le SMA, qui avaient déposé un recours contentieux devant le Conseil d'État, cette décision constitue une première étape face à l'injustice de cette instruction, prise sans aucune concertation, et dont l'impact financier menace l'équilibre fragile des spectacles en France, et en particulier des festivals.

En effet, l'annulation partielle porte, d'une part, sur l'obligation pour l'organisateur de verser un acompte variant de 60% à 80% du montant total de la prestation de service d'ordre, au moment de la signature de la convention avec l'État; et, d'autre part, sur l'obligation pour l'organisateur de payer le solde dans un délai maximum d'un mois après la fin de la manifestation.

En outre, le Conseil d'État précise dans sa décision qu'une prestation de service d'ordre ne peut être réalisée, ni facturée, sans convention signée en amont de la manifestation. Cette précision est d'importance. Il n'en reste pas moins que la modification de la ligne de partage des frais de sûreté entre l'État et les organisateurs, inscrite dans l'instruction, et dénoncée par le PRODISS et le SMA, n'est pas remise en cause.

[Retrouvez le communiqué ici.](#)

LE PRODISS A SALUÉ L'ENGAGEMENT DU MINISTRE DE LA CULTURE, FRANCK RIESTER, POUR LE SPECTACLE.

Le 20 décembre 2019, le dernier conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) a voté à l'unanimité, le budget initial 2020 avec des aides sélectives pour le spectacle musical et de variété, en hausse de 1,5M€ au regard du projet de budget initial proposé pour 2020. Le PRODISS s'est félicité de cette décision rendue possible par l'arbitrage favorable du ministre de la Culture. Ce signe de confiance était essentiel à l'aube du Centre national de la musique (CNM).



L'ANNÉE EN REVUE

JAN. 2020



LES VŒUX 2019 DU PRODISS : PORTER HAUT ET FORT NOS AMBITIONS

Le PRODISS a présenté ses vœux pour l'année 2020, une année à forts enjeux pour le secteur, lors d'un événement organisé à Paris.

Retrouvez les discours
de Malika Séguineau et Olivier Darbois.

BIS DE NANTES

Le PRODISS a fait son Live aux Bis, le très attendu événement bisannuel des professionnels du spectacle. Au programme, une conférence sur les spectacles et les territoires en 2020 : enjeux politiques, artistiques et sociaux; un atelier sur l'innovation au service de la programmation; et une conférence du projet Safe (financé avec le soutien de la Commission européenne / Erasmus+) sur la smart city au service de la rencontre des territoires et des spectacles.



FÉV. 2020

MUNICIPALES : LE PRODISS EN CAMPAGNE

Le PRODISS est parti en campagne pour valoriser le spectacle en France. À l'aube des élections municipales de 2020, le PRODISS a fait entendre la voix de son secteur, auprès des candidats. La présence dans les territoires et l'accès à tous au spectacle vivant est au cœur même de nos métiers. Il s'agit aujourd'hui de le révéler! Les candidats ont été invités à des temps de rencontres autour de propositions clés «Municipales : lien culturel et lien social» à Nantes aux Bis, et au Bataclan à Paris.

Les propositions du PRODISS pour les municipales ici.



PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNM

Un premier conseil d'administration pour assurer la continuité des aides et fixer la feuille de route de l'établissement. Quelques jours après la création du CNM, le 1^{er} janvier, le conseil d'administration a tenu sa première réunion le mercredi 8 janvier 2020 en présence de l'intégralité de ses membres.

Malika Séguineau a été nommée personnalité qualifiée au sein du nouveau CA du CNM.

Le CA a reconduit les commissions d'aides du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), afin que les premières aides à la filière musicale au titre de 2020 soient versées dès la fin du mois de janvier.

Jean-Philippe Thiellay, président du conseil d'administration, a présenté la feuille de route de Centre national de la musique pour l'année 2020.

Retrouvez le communiqué du CNM.



INTERDICTION DE RASSEMBLEMENT DE PLUS DE 5 000 PERSONNES EN LIEUX CLOS

Dans le contexte de la propagation du Covid-19, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé, le 29 février 2020, «l'interdiction de rassemblements de plus de 5000 personnes dans des lieux confinés, jusqu'à nouvel ordre, sur tout le territoire français». Cette interdiction a touché, bien avant le confinement, des centaines de salles de spectacles en France de plus de 5000 places, et donc des milliers d'événements culturels. Le PRODISS a demandé immédiatement une réunion de crise au ministère de la Culture, il a été reçu le 1^{er} mars.

Le communiqué du PRODISS ici.



L'ANNÉE EN REVUE



MAR. 2020

8 MARS : interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes.

13 MARS : arrêté interdisant tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert jusqu'au 15 avril 2020.

17 MARS : confinement.

27 MARS : annonce par le Premier ministre de la prolongation de la période de confinement jusqu'au mercredi 15 avril 2020.

CRISE ÉCONOMIQUE : mise en place d'une cellule de continuité économique au ministère de l'Économie et des Finances.

ÉTUDE EY, VOLET 1 : 590 M€ de pertes de CA du 1^{er} mars au 31 mai 2020.

En collaboration avec le cabinet EY, le PRODISS a estimé à 590 M€ la perte totale de chiffre d'affaires (recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring, etc.) causée par l'interruption forcée des activités de l'ensemble du secteur du spectacle vivant privé, du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2020.

Retrouvez la note de synthèse de l'étude de l'impact économique et social du Covid-19 sur le secteur du spectacle vivant privé en France.

AVR. 2020

LE PRODISS APPELLE LE MINISTRE DE LA CULTURE À UNE CLARIFICATION SUR LES FESTIVALS

Alors que le président de la République affirme dans son allocution du lundi 13 avril que les rassemblements, dont les festivals et autres événements ouverts publics ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet, le ministre de la Culture, invité de France Inter, a indiqué ce matin que, «pour autant, pour des plus petits festivals, à partir du 11 mai, on peut voir de quelle manière peuvent être organisés certains d'entre eux». «La priorité c'est la sécurité des spectateurs, des artistes, des techniciens. Si des festivals sont adaptés à des jauges petites, qu'il n'y a pas de problème de sécurité, nous les accompagnerons.»

Cette déclaration plonge l'ensemble du secteur du spectacle dans la plus grande confusion : festivals, producteurs de concerts, artistes et spectateurs sont dans l'incompréhension. À ceci s'ajoute que l'arrêté précisant le cadre juridique de l'interdiction des festivals, à horizon 15 juillet, n'est toujours pas paru.

MAI 2020

11 MAI : déconfinement progressif de la France.

ÉTUDE EY/PRODISS : le spectacle vivant privé malade du Covid-19.

La perte de chiffre d'affaires du spectacle vivant musical et de variété est estimée à 84% sur l'année 2020, pour un montant de 2,3 milliards d'euros, dont 1,8 milliard supporté par les seuls adhérents du PRODISS. 51% des entreprises sont menacées de faillite en 2020 ou 2021.

Retrouvez l'étude sur ce lien.

JUIN 2020

14 JUIN : annonce du déconfinement par le président de la République.

«Tout le territoire passera donc dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "zone verte", ce qui permettra notamment une reprise plus forte du travail, et la réouverture des cafés et des restaurants en Île-de-France».

Le PRODISS appelle, quant à lui, à «déconfiner le spectacle vivant» dans son communiqué précédant l'adresse d'Emmanuel Macron aux Français.

Retrouver le communiqué ici.



JUIL. 2020

10 JUILLET : fin de l'état d'urgence sanitaire.

NOMINATION DE ROSELYNE BACHELOT

Les entrepreneurs du spectacle vivant privé – PRODISS, CAMULC, SNDTP – saluent la nomination de Roselyne Bachelot, nouvelle ministre de la Culture. Une attente forte du spectacle vivant privé, pour que la culture retrouve sa place en France, face à la crise, désormais dans une nouvelle phase.

[Retrouvez le communiqué ici.](#)

30 JUILLET : le PRODISS est reçu par la ministre de la Culture.

Le PRODISS fait part de l'impact de la crise, et de ses propositions pour la relance, auxquelles le CAMULC et le SNDTP ont été associés.



AOÛT 2020

11 AOÛT : prolongation de l'interdiction des événements de plus de 5 000 personnes jusqu'au 30 octobre.

19 AOÛT : discussion sur les mesures de sauvegarde du spectacle vivant.

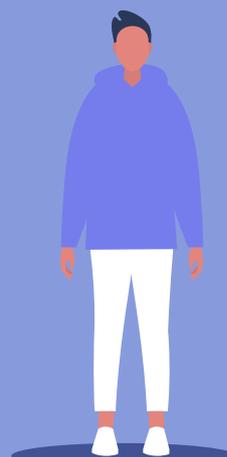
Le PRODISS est reçu par la ministre de la Culture, avec le SNDTP et le CAMULC.

27 AOÛT : annonces de Jean Castex au spectacle vivant.

Le spectacle vivant a été réuni au ministère de la Culture. Le Premier ministre, Jean Castex, et la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, ont précisé le cadre des mesures qui seront intégrées dans le plan de relance présenté par le Premier ministre.

Le PRODISS a remporté une première victoire car les demandes qu'il portait depuis des semaines ont été entendues.

[Retrouvez le communiqué ici.](#)



INCERTAIN
TEMPS



3.1 | LE TSUNAMI DE LA CRISE

Le spectacle vivant privé est l'un des secteurs économiques les plus durement touchés par les mesures visant à endiguer la pandémie de Covid-19. **Les entreprises de spectacles ont été les premières à devoir cesser toute activité, dès le 1^{er} mars, et elles seront les dernières à pouvoir retrouver un niveau d'activité satisfaisant. La crise sanitaire et économique que nous traversons est inédite et ses conséquences sur le secteur du spectacle vivant le seront tout autant.** Après le choc des attentats de 2015, notre secteur n'avait retrouvé son équilibre économique qu'en 2018 et a subi, depuis, **la crise des Gilets jaunes** et la paralysie d'une partie du pays avec la **grève dans les transports** contre le projet de réforme sur les retraites.

C'est donc déjà fortement fragilisé par l'ensemble de ces événements que notre secteur a abordé la crise sans précédent du Covid-19. La crise va, pour **les années à venir**, avoir des conséquences bouleversantes sur l'activité des entreprises, leur rentabilité et, par suite, fragiliser les emplois.

Le secteur devra se relever de plus de six mois de perte totale de chiffre d'affaires et d'une reprise en mode dégradé sur une période d'une durée encore inconnue, mais qui sera longue. **Toute la filière de la création artistique privée est aujourd'hui menacée.** Et les impacts économiques et sociaux de la pandémie sont considérables.

La perte de chiffre d'affaires du spectacle vivant musical et de variété (salles, festivals, producteurs et diffuseurs de spectacles) est estimée par le cabinet EY à 84 % sur l'année 2020, pour un montant qui s'élève à 2,3 MDE.

Le cabinet EY a étudié de manière approfondie l'impact de la crise pour les adhérents du PRODISS (lien vers l'étude détaillée) :

- ❶ **la perte de chiffre d'affaires** des seuls adhérents du PRODISS s'élève à 1,8 MDE en 2020 ;
- ❷ **leur perte nette est évaluée** à 176 M€ d'ici à la fin de l'année 2020. Or, la marge nette des adhérents du PRODISS, qui leur permet d'investir dans des projets

de développement d'artistes ou de structuration de leur entreprise (matériel, emploi, innovation), est déjà très faible. Évaluée en dehors de la crise à 1,5% du CA, elle représente environ 30 M€ par an. Les entreprises devraient donc travailler pendant six ans, soit jusqu'en 2027, uniquement pour récupérer ces pertes nettes sans pouvoir réaliser d'investissements. **En complément, pour les théâtres privés et les cabarets**, l'estimation faite par le SNDTP et le CAMULC des pertes nettes pour les entreprises de leurs secteurs est de 100 M€. Ce sont donc des pertes proches de 280 M€ que le secteur du spectacle vivant privé va enregistrer en 2020 ;

❸ **la santé financière des entreprises du PRODISS est grandement fragilisée** : 51% des entreprises seraient menacées par une procédure collective en 2020 ou 2021 ;

❹ **l'impact sur l'emploi est conséquent**, avec une réduction prévisionnelle de 76% du nombre d'emplois en CDDU (soit 21635 personnes). Concernant les salariés permanents, l'impact sera de 46% du nombre d'emplois (soit 4182 personnes). De plus, les risques de défaillance des entreprises du secteur menaceraient entre 2800 et 3300 salariés permanents supplémentaires sur 2020 et 2021.

Avec plus de **65 000 spectacles musicaux et de variété produits en salles et festivals et 30 millions de spectateurs accueillis annuellement, le spectacle vivant est indispensable à la vie sociale des Français, à la vitalité de nos territoires, à la vivacité du rayonnement culturel français. Ainsi, pour 1€ et 1 ETP généré par le cœur de l'industrie, 1€ et 1 ETP supplémentaires sont créés parmi les prestataires** (sociétés de sécurité, logistique, location événementielle, catering, prestataires techniques et fournisseurs du secteur, etc.) et au sein de **l'économie touristique, au cœur des territoires.** Au total, en prenant en compte ses retombées économiques, le secteur du spectacle musical et de variété représente 135 000 emplois et près de **5 MDE de chiffre d'affaires...** La perte d'activité du spectacle vivant impactera fortement les territoires en France, des points de vue économique, social et culturel.



L'HORIZON DE LA REPRISE

Le 27 août 2020, après plus de six mois d'arrêt, le Premier ministre Jean Castex s'est adressé à l'ensemble du secteur du spectacle vivant, réuni au ministère de la Culture, en présence de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, indiquant les mesures de relance pour le secteur.

Ce plan de relance du spectacle vivant a été particulièrement salué par le secteur du spectacle vivant privé, il reprenait en grande partie les propositions émises par le PRODISS en juillet 2020, avec notamment :

- ❶ la prolongation de l'activité partielle pour les secteurs les plus touchés jusqu'au 31 décembre 2020;
- ❷ la prolongation du crédit d'impôt pour le spectacle vivant (et du crédit d'impôt phonographique) jusqu'au 31 décembre 2024 et un assouplissement temporaire des paramètres du crédit d'impôt spectacle vivant (plafond des dépenses éligibles, plafond du CI par entreprise notamment);
- ❸ 220 M€ pour le spectacle vivant privé : par le biais du CNM (210 M€ dont 10 M€ fléchés vers la montée en puissance du CNM) et de l'ASTP (10 M€);
- ❹ l'abondement du FONPEPS à hauteur de 5 M€.

Ce plan prévoit également un dispositif de soutien aux artistes-auteurs fragilisés par la crise, de 13 M€, dont 7 M€ consacrés au spectacle vivant.

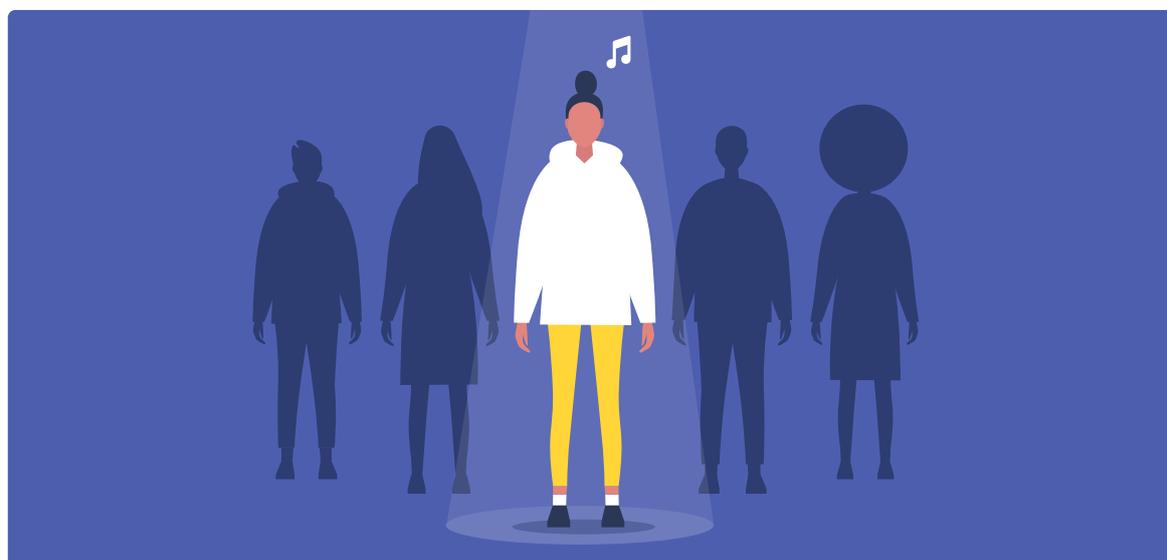
En outre, il est prévu un fonds de compensation pour perte de billetterie liée aux mesures de distanciation, ouvert sur la période 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 pour encourager la reprise d'activité au spectacle vivant privé et au cinéma, et doté de 100 M€.

Mais le plan de relance est en réalité un plan de sauvegarde : absolument indispensable à la survie du secteur, il ne garantit néanmoins pas les conditions d'une reprise durable du spectacle vivant privé.

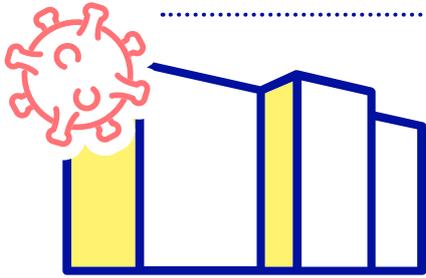
Car, au-delà du soutien financier essentiel aux entreprises, **l'incertitude demeure concernant les conditions de reprise**. Un spectacle, une tournée, constituent une production complexe qui exige anticipation, investissements, prises de risques, et une logistique conséquente, avec des semaines et des mois de travail avant la diffusion devant un public.

Or, les règles sanitaires renforcées qui frappent les nombreuses zones rouges, depuis septembre 2020, dépendent des contingences de la propagation de la pandémie, et privent ainsi les entreprises de la visibilité nécessaire à cette organisation. Par ailleurs, aucune clarification n'a encore pu être apportée pour les spectacles à jauges dites « debout » qui représentent un pan important de l'activité et demeurent interdits.

L'horizon de la reprise est encore loin : elle est impossible face au contexte sanitaire actuel, et à la volatilité de son évolution. La réalité de la crise est celle du « maintenant », pour que le spectacle vivant reprenne toute sa place dans ce qu'on appelle déjà le « monde d'après ».

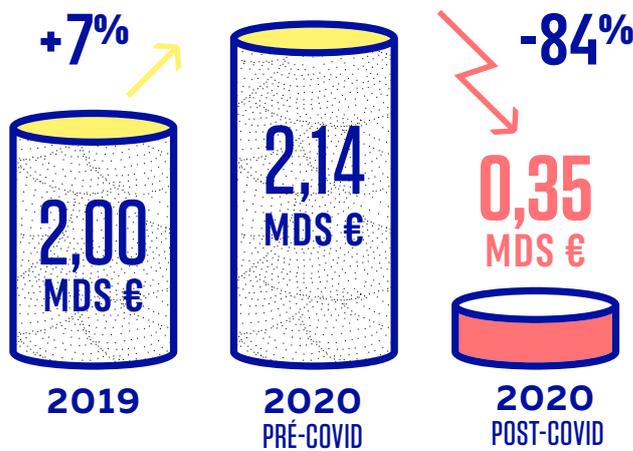


L'IMPACT SUR LES ENTREPRISES DU PRODISS



51% DES ENTREPRISES
MENACÉES
PAR UNE PROCÉDURE
COLLECTIVE EN 2020 OU 2021

84%
DE PERTES
DE CA EN 2020
SOIT 1,8 MD€



176 MILLIONS D'EUROS DE PERTES NETTES

REPRÉSENTANT 6 ANS DE MARGE NETTE DES ENTREPRISES (HORS CRISE)

1,5% DE MARGE NETTE EN MOYENNE SUR LA PÉRIODE PRÉ-COVID-19 → **30 M€** DE RÉSULTAT NET ANNUEL MOYEN (ESTIMÉ SUR L'ANNÉE 2019)

DES PERTES QUI NE SERONT PAS ABSORBÉES AVANT 2027

2027 SI L'ENSEMBLE DE LA MARGE GÉNÉRÉE EST DÉDIÉE UNIQUEMENT AU REMBOURSEMENT DE LA PERTE

2033 SI LES ADHÉRENTS DU PRODISS CONSACRENT 50% DE LEUR MARGE NETTE AU REMBOURSEMENT DE LA PERTE AFIN DE PAS NÉGLIGER L'INVESTISSEMENT ARTISTIQUE

**EMPLOIS MENACÉS
EN 2020**

76%
DE CDDU (INTERMITTENTS)

46%
DE PERMANENTS

*étude d'impact EY pour le PRODISS / MAI 2020

3.2 | LES ACTIONS DU PRODISS POUR SES ADHÉRENTS

LE PRODISS EST MOBILISÉ POUR RÉPONDRE,
ACCOMPAGNER, DÉFENDRE

UNE CELLULE DE CRISE AU PRODISS DEPUIS LE 2 MARS

Face à la crise, nous avons réagi vite.

Dès le 2 mars, et avec l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes, le PRODISS occupait le terrain médiatique et mettait en place, pour tous ses adhérents, une cellule de crise qui constatait l'arrêt de leur activité. Ce n'était alors hélas ! que le début de l'étranglement de leur trésorerie.

Ensuite, le PRODISS a veillé (et continue de le faire) à informer au quotidien ses membres sur les dispositifs auxquels ils pouvaient accéder, sur les différentes règles induites par l'état d'urgence sanitaire applicables à leur activité.

L'accompagnement s'est ainsi traduit par :

- 1 un décryptage des textes qui concernent les entreprises ;
- 2 un envoi de notes et d'analyses pour accompagner les entreprises au quotidien avec un *flash Covid-19* depuis le lundi 2 mars ;
- 3 un service « Questions aux adhérents » renforcé : les services juridique et économique du PRODISS ont été totalement mobilisés avec un renforcement *via* le recours à des avocats spécialisés en droit social et droit fiscal ;
- 4 la mise en place de plusieurs assemblées PRODISS afin d'échanger avec les adhérents et répondre aux questions.

SUR LE VOLET INSTITUTIONNEL

Le PRODISS discute sans relâche depuis des mois avec les pouvoirs publics et les autres partenaires sociaux du secteur ou au niveau interprofessionnel pour que les mesures de soutien soient à la hauteur des besoins, et évitent les faillites.

Pour cela, nous avons très tôt objectivé l'impact de la pandémie sur le secteur du spectacle vivant avec la réalisation de deux études en lien avec le cabinet EY parues en mars et en mai.

Dans ces temps de crise, le dialogue est indispensable.

C'est d'ailleurs ce qui résume l'activité du PRODISS ces derniers mois : un dialogue continu, parfois tendu mais toujours respectueux, avec le Gouvernement, un dialogue permanent avec le Parlement, un dialogue ouvert avec les collectivités, un dialogue nécessaire avec tous les acteurs des industries culturelles et créatives pour faire face.

Pleinement engagés, au PRODISS,
afin de sauver notre secteur, nous avons :

- 1 participé chaque semaine, durant la période de confinement, aux conférences organisées par Bercy, en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances ;
- 2 multiplié les rendez-vous avec les ministres de la Culture, Franck Riester d'abord et Madame Rose-Lyne Bachelot, aujourd'hui ;
- 3 échangé régulièrement avec tous les conseillers de l'exécutif, notamment à l'Élysée, Matignon, Bercy, la Culture, ou bien encore avec le cabinet Travail.



Forts de la présence de ses membres partout en France, nous avons agi au niveau local, notamment via nos représentants PRODISS en région (liste des référents p.35), pour une courroie de transmission auprès des politiques locales et des collectivités territoriales. Ce travail est essentiel, notamment au regard de l'inadéquation des aides régionales avec les spécificités du secteur privé.

La crise a accéléré nos travaux préexistants avec des secteurs connexes tels le sport, ou l'événementiel, dont la réalité est celle de gérer l'interdiction des événements, ou les grandes difficultés à travailler la sortie de crise dans les contraintes sanitaires actuelles.

Et, parce qu'une vision transverse est essentielle à la bonne prise en compte des enjeux, outre les rendez-vous ministériels, parlementaires, nous avons mis en place :

- **un COPIL transverse Spectacle Vivant Privé**, avec les présidents et les directions des théâtres privés et des cabarets (CAMULC, SNDTP) car c'est tout le spectacle vivant privé qui est touché par cette crise. Il se réunit chaque semaine depuis le début de la crise ;
- dès juillet, nous avons proposé au Gouvernement, avec les théâtres privés et les cabarets, « **un plan de relance pour le rebond du spectacle vivant privé** ».

Enfin, le PRODISS a également pris les devants sur le terrain des questions sanitaires. Nous avons lancé des travaux avec le Bureau de certification Veritas dès le mois de juin, pour élaborer différents protocoles sanitaires ; nous avons associé à nos travaux le SNDTP et le CAMULC, mais aussi le SMA. Le premier protocole a porté sur le volet accueil du public, il a pour vocation d'expliquer comment les obligations légales et réglementaires peuvent être adaptées au monde du spectacle vivant privé, notamment au travers de bonnes pratiques à adopter afin que le public soit accueilli dans les meilleures conditions sanitaires possible. Le protocole a été accueilli favorablement par le ministère de la Culture. Il est désormais à l'examen au ministère de la Santé.

La crise a montré les difficultés de parer à l'imprévu et surtout à anticiper. Elle a provoqué pour le spectacle vivant tout entier une rupture forcée vis-à-vis de sa raison d'être.

**LE SYNDICAT
A ÉTÉ, ET
EST TOUJOURS,
UN PRODISS
DE COMBAT,
DE SOLIDARITÉ,
ET DE RÉSILIENCE,
À L'IMAGE DE SES
ADHÉRENTS.**



LA RELANCE

Indépendamment d'une résurgence du virus, les entrepreneurs de spectacles n'attendent pas de retour à la normale avant l'automne 2021. **Sauver le secteur, c'est donner de la visibilité** pour éviter le découragement, les dépôts de bilan et la perte des compétences et des talents de la filière. **Relancer le secteur, c'est préserver sa capacité d'investissement artistique, aujourd'hui menacée, et contribuer à sa restructuration à long terme pour qu'il puisse de nouveau être un moteur pour la croissance, l'emploi et le rayonnement de la France.** Ainsi, il faut éviter que le choc transitoire devienne persistant du fait de la disparition d'entreprises. Car, si le problème de liquidité à court terme peut être résolu, celui de la solvabilité de nos entreprises est devant nous.



AU TRAVERS D'UN PLAN DE RELANCE AU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ, L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DONNERONT LES MOYENS AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DE DÉPASSER LA CRISE

↘
02

EN METTANT
L'ACCENT SUR
LA RESPONSABILITÉ
ENVIRONNEMENTALE
DU SECTEUR

↘
03

EN APPUYANT
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
QUI TRAVERSE LA FILIÈRE
AVEC LES NOUVEAUX
USAGES ET MODES
DE CONSOMMATION
QUI DEVIENNENT UNE
TENDANCE ET DONT LE SUCCÈS
EN TERMES D'AUDIENCE
DOIT ÊTRE OBSERVÉ

↘
01

EN ACCOMPAGNANT
LEUR CAPACITÉ
À RÉINVESTIR DANS
DES PROJETS QUI
SERONT DIFFUSÉS
SUR LES TERRITOIRES
ET AU-DELÀ
DE NOS FRONTIÈRES,
ET CRÉATEURS
D'EMPLOIS

↘
04

EN ACCOMPAGNANT
L'ATTRACTIVITÉ
ET LE RAYONNEMENT
DE LA FRANCE



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS*

01

**UNE POLITIQUE
DE CONSOLIDATION
ET DE STRUCTURATION
DE LA FILIÈRE ICC
ET DU SECTEUR
DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ**

A | L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE (CSF)

Un « après-crise » invitant à repenser le financement de l'économie culturelle française.

B | DONNER UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE AU CNM ET À L'ASTP

pour faire face à la crise et leur renforcement structurel pour l'avenir.

| Le Centre National de la Musique (CNM)

- Pour l'affectation d'une taxe Musique pour la filière musicale.
- Pour l'annulation de la taxe fiscale de la billetterie en 2020.

| L'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

- Une nouvelle dotation au FUSV** confiée à l'ASTP correspondant au besoin de soutien pendant toute la période d'interdiction d'activité ou d'activité très faible.
- Une consolidation des ressources de l'ASTP à hauteur de 6 M€ pour 2020 et 4 M€ pour 2021.

* Le PRODISS, le CAMULC et le SNDTP ont proposé dès juillet 2020 ce plan de relance.

** Fonds d'urgence pour le spectacle vivant.

LA RELANCE



02

**UNE POLITIQUE DE L'OFFRE
POUR PRÉSERVER
L'INVESTISSEMENT
ARTISTIQUE ET L'EMPLOI
DES ENTREPRISES
DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ**

A | LA FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT

Le renforcement et l'élargissement du crédit d'impôt spectacle vivant (CISV), pour les artistes en développement.

La mise en place de nouvelles solutions de financement pour permettre aux entreprises de survivre à la crise, mais aussi consolider de manière pérenne leur situation financière.

- Allongement de la durée du PGE.
- Mise en place de prêts participatifs adaptés.
- Extension du système des sofica au spectacle vivant privé.
- Le Relèvement du montant de l'avantage fiscal pour les entreprises mécènes, essentiel pour les festivals.
- Accompagnement des dirigeants d'entreprise sur le modèle du plan tourisme.
- Rendre accessibles les aides régionales.

B | LE SOUTIEN DE L'EMPLOI À LONG TERME

- Élargissement des aides du FONPEPS.

03

**UNE POLITIQUE PARALLÈLE
DE LA DEMANDE POUR
ENCOURAGER LE RETOUR
AUX SPECTACLES**

A | UN PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL DU PUBLIC PROPOSÉ PAR LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

B | L'ÉVOLUTION DU PASS CULTURE

C | LE LIVE STREAM ET LE DROIT DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES



LES PROPOSITIONS DÉTAILLÉES POUR LA RELANCE

01

A | L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE (CSF) : UN « APRÈS-CRISE » INVITANT À REPENSER LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CULTURELLE FRANÇAISE

**UNE POLITIQUE
DE CONSOLIDATION
ET DE STRUCTURATION
DE LA FILIÈRE ICC
ET DU SECTEUR
DU SPECTACLE VIVANT
PRIVÉ**

Les Industries culturelles et créatives (ICC) se sont significativement développées et constituent aujourd'hui **un secteur de premier plan au sein de l'économie française, contribuant à la création d'emplois et aux exportations de la France.** Avec ses 10 secteurs, ses 300 000 entreprises, ses 600 métiers répartis sur tous les territoires, les ICC contribuent grandement à l'attractivité de la France et au **développement économique de ses territoires.** Pourtant, si des études comme le Panorama des industries culturelles et créatives, mené à trois reprises par EY pour France Créative, contribuent à rendre visible l'importance de cette industrie, un outil tel que le CSF serait davantage pertinent pour **promouvoir auprès de la puissance publique le secteur culturel comme fleuron de l'économie française et outil stratégique industriel dans lequel investir.**

L'objectif est d'en voir découler des **politiques publiques adaptées** à sa croissance et son rayonnement.

Le président de la République s'y était engagé devant de nombreux représentants du monde de la culture en juin 2019. **La tenue des états généraux des ICC avait pour objectif de structurer les différents secteurs en une véritable filière et, aboutir à la signature en 2020, d'un contrat de filière commun.** La filière est par conséquent légitime à remettre le sujet à l'ordre du jour.

De plus, la crise sanitaire a mis en lumière : **l'importance économique des événements culturels**, en particulier en termes de contributions économiques pour les territoires, **l'inadéquation du modèle économique de la culture** ainsi que l'amenuisement des ressources, faute d'une **logique partenariale suffisamment forte entre État, collectivités et acteurs privés.**

La filière, a par conséquent, intérêt à insuffler ce partenariat au travers du CSF ICC.

La filière des ICC doit plus que jamais être intégrée au périmètre des filières stratégiques de la France.

LA RELANCE



B | DONNER UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE AU CNM ET À L'ASTP POUR FAIRE FACE À LA CRISE ET LEUR RENFORCEMENT STRUCTUREL POUR L'AVENIR

Le Centre national de la musique (CNM)

Dans le contexte de l'arrêt actuel complet de l'activité de production et de diffusion de spectacles, associé à une reprise de l'activité qui sera ralentie en sortie de crise, **le produit de la taxe fiscale sur la billetterie** et collectée par le CNM **sera inexistant ou faible en 2020 et 2021**. Faute d'activité depuis le 1^{er} mars et pour une période indéterminée, **il n'y aura donc pas de billetterie sur laquelle fonder la taxe fiscale**. En outre, au moment de la reprise qui sera forcément dégradée, les entreprises seront toujours dans l'incapacité de payer cette taxe fiscale.

Face à une telle situation, le Centre national de la musique (CNM), dont les revenus sont principalement fondés sur cette taxe, est dans l'incapacité de soutenir durablement la filière musicale. **Il est en conséquence urgent que le CNM puisse bénéficier d'abondements extrasectoriels** (TOCE, GAFAN, YouTube, plateformes de streaming, etc.).

Les demandes portent sur :

- **une annulation de la taxe fiscale sur la billetterie des spectacles de variété** au titre des années **2020 et 2021**;
- **l'affectation d'une ressource fiscale nouvelle au CNM** (taxe sur les abonnements aux services de streaming musical, TOCE, taxe YouTube, etc.).

Pour l'affectation au secteur du spectacle vivant d'une part des recettes issues des taxes affectées directement au CNC au profit du CNM et la mise en place d'une taxe Musique pour la filière musicale.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) vit aujourd'hui de quatre taxes affectées qui lui sont entièrement réservées.

Cependant, cette situation ignore la valeur ajoutée du spectacle vivant dans les ressources issues de ces taxes. En effet, les distributeurs de services télévisuels intègrent aujourd'hui de plus en plus de contenus issus du spectacle vivant. Quant aux services de vidéos à la demande (payants ou gratuits), les retransmissions de concerts, de clips, de spectacles humoristiques constituent une partie non négligeable de leur offre.

Ainsi, si la taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA) concerne peu le spectacle vivant à l'exception du Hors Film, la taxe sur les services de télévisions dans sa composante «distributeur» (TST-D) et la taxe sur les services vidéo (TSV) sont bien plus concernées. La taxe sur les services vidéo par exemple : créée en 1993, et elle s'est progressivement étendue à de nouveaux modes de consommation avec le développement d'Internet. Le produit est intégralement reversé au CNC, qui prélève ainsi une partie du chiffre d'affaires que réalisent les opérateurs de VOD et SVOD.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Gouvernement français a choisi de soumettre à la taxe le chiffre d'affaires réalisé en France des plateformes de streaming avec abonnement ou gratuites.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, elle s'applique en principe à l'ensemble des nouveaux acteurs, c'est-à-dire YouTube (Google), Netflix, iTunes (Apple) ou encore Prime Video (Amazon).

Cette taxe a pour finalité de faire participer ces plateformes au financement du cinéma hexagonal.

LA RELANCE



Dans un contexte de baisse continue du marché de la vidéo physique (DVD et Blu-ray)¹, cela a permis d'enrayer la baisse du produit de la TSV. Grâce aux nouveaux contributeurs, **le produit de la taxe est repassé au-dessus des 20M€ en 2018**, soit autant qu'en 2014. L'extension de cette taxe, baptisée taxe YouTube ou taxe sur les plateformes, aurait, selon Frédérique Bredin, présidente du CNC, rapporté **une dizaine de millions d'euros en 2018**; une goutte d'eau face aux financements octroyés par les chaînes de télévision (290 millions l'an dernier) et les salles de cinéma (140M€).

UNE TAXE QUI NE REND CEPENDANT PAS JUSTICE AU POIDS DU SPECTACLE VIVANT DANS LES CONTENUS DIFFUSÉS PAR LES OPÉRATEURS DE VOD ET SVOD.

Le poids de la musique de variété dans le contenu des plateformes de streaming est aujourd'hui considérable : Ainsi que le rappelle le CSA dans son étude La vidéo à la demande par abonnement en France : marché et stratégies des acteurs², **le spectacle vivant représente 9% de l'offre des plateformes de VOD avec abonnement en 2017**.

En parallèle, si la musique ne représente que 5% des 5 milliards de vidéos que compte YouTube, cette dernière représente tout de même 20% du nombre total de vues sur toutes les vidéos YouTube confondues. Or, **les chiffres YouTube France pour l'année 2019 indiquent 46 millions d'utilisateurs par mois qui regardent principalement des vidéos musicales** (+18% entre 2017 et 2018) et des spectacles d'humour.

En 2015, étude menée par le think tank Proscenium et le PRODISS, Spectacle et croissance : nouveaux leviers de croissance, révélait que **parmi les vidéos musicales mises en ligne sur YouTube, on comptait 22% de lives, en immense majorité mis à disposition par des comptes non officiels**.

1. La TSV était en baisse régulière ces dernières années avec la fin de la VHS et du DVD; son niveau a chuté de 8,2% en 2017 pour s'établir à 16,2M€.

2. Cette étude de 2018 ne concerne que la vidéo à la demande par abonnement, c'est-à-dire les services qui proposent un catalogue de contenus audiovisuels consommables à la demande de l'utilisateur et au moment choisi par lui et dont l'accès est conditionné à la souscription d'un abonnement (Netflix, Amazon Prime, Canalplay, Disney+, etc.).

Ces chiffres n'intègrent par ailleurs pas les retransmissions de spectacles d'humour, de captation de pièces de théâtre ou de spectacles de danse.

Or, les ayants droit sont aujourd'hui les seuls rémunérés sur la base d'un partage de revenus publicitaires, selon le nombre de vues. **Toutes les captations ne sont par ailleurs pas monétisées** : les ayants droit ne repèrent pas systématiquement des vidéos mettant à disposition leur travail, il existe également des systèmes de blocage de publicité, etc.

Ainsi, **le contenu vidéo issu du spectacle vivant représente une part non négligeable de l'offre des plateformes de streaming alors même que les ressources issues de la taxe qui les concerne ne bénéficient qu'au seul CNC**. Il en résulte une situation à la fois injuste et sous-optimale dans laquelle ces plateformes tirent une part importante de leurs revenus du spectacle vivant sans pour autant participer à sa création et son développement.

La même logique qui a animé les pouvoirs publics à l'égard du CNC lors de la mise en place de cette fiscalité doit donc prévaloir pour les besoins du CNM. Ce dernier, qui vit en majeure partie des ressources issues de la taxe sur les billetteries, traverse aujourd'hui une crise sans précédent du fait des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

IL FAUT ENVISAGER UNE RÉPARTITION DES REVENUS DE CETTE TAXE VERS L'ENSEMBLE DES DOMAINES ARTISTIQUES QUI PARTICIPENT À L'OFFRE DE STREAMING DES PLATEFORMES.

L'on peut ainsi imaginer que ces ressources soient partagées selon une clé de répartition qui reposerait sur le niveau de contribution des différents contenus issus du spectacle vivant dans les catalogues des SVOD comme Netflix, Amazon Prime, etc. En ce qui concerne les plateformes de streaming «gratuit», les ressources issues de la taxe pourraient également être réparties selon le pourcentage de vidéos présentées sur la plateforme, ou selon la part des vues réalisées sur ces mêmes vidéos.

LA RELANCE



Elle répondrait également à la fois à l'exigence d'une **plus grande équité entre les différents secteurs de la culture, ainsi qu'au besoin urgent de dégager de nouvelles ressources pour un secteur au bord de l'agonie**, sans pour autant peser sur les deniers publics. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné plus haut, les revenus de la taxe « vidéo » ne représentent qu'une infime partie des ressources du CNC qui

ne se trouverait donc pas mis en danger par une telle évolution de la fiscalité des plateformes de streaming. **Il ne s'agit pas ici de fragiliser le CNC et la création cinématographique mais de partager de manière juste des ressources issues du travail d'artistes, de producteurs, de distributeurs qui posent leur pierre à l'édifice du monde de la culture française.**

L'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Depuis 1964, l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) promeut et encourage le théâtre privé, dans le respect de ses valeurs fondatrices : l'autonomie de gestion et la prise de risques permanente, la liberté de programmation des théâtres dans le respect de leur diversité et l'exercice d'une véritable solidarité. **Dans le contexte de l'arrêt actuel complet de l'activité de production et de diffusion de spectacles, associé à une reprise de l'activité qui sera ralentie en sortie de crise**, le produit de la taxe fiscale sur la billetterie prévue par l'article 77 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003) modifié par l'article 86 de la loi 2010-1658 de finances rectificative pour 2010 et collectée par l'ASTP sera très faible en 2020, mais aussi en 2021. Faute d'activité depuis mi-mars et pour une période encore incertaine, il y aura donc peu de billetterie sur laquelle fonder la taxe fiscale et la reprise sera forcément dégradée.

Face à une telle situation, l'ASTP, dont les revenus sont pour moitié fondés sur cette taxe, sera dans l'incapacité de soutenir pleinement la filière théâtrale privée. Il est urgent que l'ASTP puisse bénéficier d'un financement consolidé par le biais d'une augmentation des subventions du ministère de la Culture, mais aussi par de nouvelles dotations de la part des collectivités locales qui jusqu'alors, et à l'exception de la Ville de Paris, n'accompagnent pas financièrement la filière théâtrale privée présente sur les territoires via l'outil de mutualisation ASTP. Les débats engagés au Parlement entre octobre 2019 et janvier 2020 autour du projet de suppression de la taxe fiscale « théâtre » ont mis en lumière certaines questions soulevées à propos de l'ASTP, de son fonctionnement et de son périmètre d'intervention.

Le projet initial de suppression de la taxe a été retiré et l'ASTP a su démontrer l'intérêt de son action et le caractère vertueux des mécanismes qu'elle promeut, notamment en faveur de l'emploi permanent et des longues séries de représentations pour les artistes. Dans le respect de ses principes fondateurs, l'Association a cependant depuis engagé une réflexion sur plusieurs aspects de son fonctionnement et de ses principes et dispositifs de redistribution, de façon à mieux répondre à des attentes exprimées par le secteur théâtral non parisien notamment, mais aussi par les pouvoirs publics.

La crise du Covid-19 n'a pas stoppé la réflexion en cours au sein de l'ASTP, elle a parallèlement mis encore plus en lumière la nécessité d'accompagner tout un tissu de lieux, de producteurs et de compagnies de théâtre privés sur l'ensemble du territoire.

Forte de son expertise et de sa connaissance sectorielle, l'ASTP a été force de proposition pour réfléchir avec le ministère de la Culture et la Ville de Paris à des aides exceptionnelles indispensables pour compléter les dispositifs généraux de soutien mis en place par le Gouvernement face aux impacts de la crise sanitaire. L'ASTP s'est ainsi vu confier la gestion du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé (FUSV hors musical et de variété) mis en place pour soutenir le secteur non musical face à la crise du Covid-19. Cependant les aides FUSV ont été prévues pour seulement 10 semaines d'inactivité. Il est donc nécessaire de doter le FUSV de nouvelles ressources permettant de couvrir une période d'inactivité bien plus longue.

Les demandes portent sur :

- **une nouvelle dotation au FUSV confiée à l'ASTP** correspondant au besoin de soutien pendant toute la période d'interdiction d'activité ou d'activité très faible ;
- **une consolidation des ressources de l'ASTP** à hauteur de 6 M€ pour 2020 et 4 M€ pour 2021.

LA RELANCE



02

**UNE POLITIQUE
DE L'OFFRE POUR
PRÉSERVER
L'INVESTISSEMENT
ARTISTIQUE
ET L'EMPLOI DES
ENTREPRISES
DU SPECTACLE
VIVANT PRIVÉ**

Les entreprises du spectacle vivant privé sont, dans leur immense majorité, de petites entreprises, à 99% des PME. Elles prennent des risques pour investir dans le développement de projets artistiques très incertains, grâce aux succès qu'elles ont su façonner. **Elles font preuve d'une longévité certaine, même si elles ne dégagent qu'une marge faible** (1,5% pour les adhérents du PRODISS en 2017). Leur modèle économique, caractérisé par un niveau faible de fonds propres et des résultats contrastés selon les années, en fonction du stade de développement de leurs projets, est parfois mal compris par les institutions financières. Pas ou peu subventionnées (à hauteur de 10% de leur chiffre d'affaires), ces entreprises sont parfois également mal connues des collectivités locales, dont l'attention se porte en premier lieu sur les structures publiques, malgré leur participation active dans la vie sociale, artistique et économique des territoires.

La crise rend nécessaire une politique publique de soutien de ces entreprises à la reprise. Cette crise pourrait également être une opportunité pour les consolider et accroître leur potentiel de création artistique, d'activité et d'emploi.

A | LA FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT

Le renforcement et l'élargissement du crédit d'impôt spectacle vivant (CISV), pour les artistes en développement

Créé dans l'objectif de favoriser le développement des artistes, le CISV a fait ses preuves depuis 2016. En 2017, une étude a établi qu'il remplissait pleinement cet objectif (153 nouveaux spectacles d'artistes en développement créés grâce à son existence en 2017) et qu'il était également fortement générateur d'emplois [avec 505 emplois permanents équivalents temps plein (ETP) créés en 2017, soit deux ETP par entreprise bénéficiaire en moyenne, 1200 artistes montés sur scène avec près de 300 techniciens]. Par ailleurs, c'est un dispositif centré sur les PME : en 2017, 86% des 250 bénéficiaires avaient un chiffre d'affaires inférieur à 5M€ et se sont vus attribuer 65% du montant total du CISV. Enfin, son coût pour l'État est maîtrisé : pour 1€ de dépense fiscale, les bénéficiaires restituent 2,4€ à l'État en contributions sociales et fiscales supplémentaires, soit un effet de levier significatif.

Tous les entrepreneurs du spectacle s'accordent à le dire : le CISV, appui essentiel pour l'investissement artistique, peut être non seulement un amortisseur des effets dramatiques de la crise mais également un outil au service de la reprise durable et de la relance du secteur. Son élargissement et son renforcement permettront d'agir directement dans le cœur de l'activité du secteur – l'investissement dans les spectacles d'artistes en développement – et de préserver l'emploi.

LA RELANCE



Nos organisations saluent la réintégration (par la loi de finances rectificative votée fin juillet) des variétés, et notamment l'humour, exclu du périmètre du dispositif par la loi de finances pour 2019 et l'ouverture aux spectacles de cabarets et de théâtre. Car c'est l'ensemble des producteurs de spectacles qui ont un besoin urgent de mesures de soutien face à la situation actuelle.

Au-delà, nos organisations portent plusieurs propositions concrètes pour accroître l'effet de levier de ce dispositif :

- **actuellement, l'existence du CISV n'est garantie que jusqu'en 2022.** Cependant, la reprise dans le spectacle vivant ne pourra intervenir pleinement à cette échéance, et nous savons qu'il faudra du temps pour que la filière retrouve ses capacités d'avant la crise du Covid-19 avant plusieurs années. Afin de donner une visibilité suffisante aux entreprises pour qu'elles investissent dans de nouveaux projets, **nous proposons que soit inscrit dans la loi un prolongement a minima jusqu'en 2024 ;**
- **la bonification des taux dès 2020 (à 22,5% et 45%) serait un levier simple et efficace pour permettre le redémarrage des tournées actuellement à l'arrêt** et l'accompagnement des entrepreneurs pour le réinvestissement dans de nouvelles tournées en 2021, plus que compromis à présent par leur situation financière. Parallèlement, les plafonds devraient être relevés (à 750 000 € pour les dépenses par projet et à 1M€ pour le montant de crédit d'impôt par entreprise et par an) ;
- **l'introduction de manière pérenne de deux dates dérogatoires pour le dépassement de la jauge plafond dans le décret permettrait de ne pas pénaliser les tournées dont l'ordre des salles a été bouleversé par les multiples annulations.** De façon plus générale, elle rendrait mieux compte de la réalité du terrain, sur lequel les tournées n'augmentent pas linéairement en termes de jauge, mais sont émaillées de quelques dates exceptionnelles, promotionnelles ou locales ;
- **enfin, dans le cadre de l'extension du champ d'application au théâtre et cabarets, des conditions particulières d'application devront être mises en place.**

La mise en place de nouvelles solutions de financement pour permettre aux entreprises de survivre à la crise, mais aussi consolider de manière pérenne leur situation financière

ALLONGEMENT DE LA DURÉE DU PGE

Si le prêt garanti d'État (PGE) est un outil bien adapté à nos besoins de trésorerie, ses conditions de remboursement sont inadaptées à la situation financière des entreprises et à leur capacité à dégager un flux de liquidités suffisant. **La rentabilité des entreprises de notre secteur est faible et leur niveau de cash flow dégagé chaque année l'est tout autant.**

Fin 2020, une très grande majorité de nos entreprises auront une trésorerie négative. La reprise escomptée en 2021 ne permettra, au mieux, que d'éviter d'aggraver

cette situation. Aussi, seul un petit nombre d'entre elles pourront rembourser en six ans leur PGE, mais auront obéré leur capacité d'investissement. Pour permettre aux entreprises de respecter leurs engagements, tout en conservant une capacité d'investissement, **les conditions du PGE devraient être aménagées de la manière suivante :**

- **porter la durée de la franchise d'amortissement de 12 mois à 24 mois ;**
- **porter la durée d'amortissement du PGE après la période de franchise de cinq à huit ans.**

LA RELANCE



MISE EN PLACE DE PRÊTS PARTICIPATIFS ADAPTÉS

Au-delà du besoin immédiat de financer leur exploitation, les entreprises du secteur sont à la recherche de solutions leur permettant de consolider leur structure financière, pour leur permettre non seulement de traverser la crise, mais également de se relever de manière pérenne. **Pour cela, elles auraient besoin d'accéder à des moyens de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres** qui ne dégraderaient pas leur situation financière pour investir et leur permettraient de se projeter pour mettre en œuvre des développements stratégiques (nouveaux usages, dématérialisation, etc.).

Des prêts participatifs, dans des modalités différentes de celles proposées actuellement par le marché (plafonnement au niveau des fonds propres, fléchage vers des investissements matériels) et **à des taux réduits** qui les rendraient accessibles aux entreprises, pourraient être mis en place par la Bpi en collaboration avec l'IFCIC.

EXTENSION DU SYSTÈME DES SOFICA AU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

En vigueur depuis 1985, **le dispositif des SOFICA** (Sociétés de financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle) constitue un instrument de politique publique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel essentiel au soutien à la production. Interfaces entre l'épargne privée et l'investissement dans le secteur audiovisuel, **les SOFICA sont incitées à investir dans la production indépendante et à orienter leurs investissements vers des œuvres aux budgets moyens, des premiers ou deuxièmes films, des œuvres d'animation**. En contrepartie, les souscripteurs bénéficient d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt dont le taux peut atteindre 48 % du montant investi.

Il pourrait être envisagé de transposer ce dispositif au secteur du spectacle vivant afin de soutenir la production de spectacles en permettant aux entrepreneurs de spectacles une nouvelle source de financement pour leurs projets en complément du dispositif du crédit d'impôt spectacle vivant, selon la même complémentarité que celle qui prévaut pour le cinéma.

RELÈVEMENT DU MONTANT DE L'AVANTAGE FISCAL POUR LES ENTREPRISES MÉCÈNES, ESSENTIEL POUR LES FESTIVALS

En vertu de **l'article 238 bis du Code général des impôts**, les entreprises qui versent des dons, notamment « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère [...] culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique [...] ou à la diffusion de la culture » peuvent bénéficier d'un avantage fiscal qui prend la forme d'une réduction d'impôt. La loi de finances pour 2020 a prévu que la fraction des dons inférieure à 2 M€ bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du versement. En revanche, pour la fraction supérieure, l'avantage fiscal n'est plus que de 40 % des dons versés dans la plupart des secteurs dont celui du spectacle. Or, avec l'annulation des festivals en 2020, les organisateurs, en majorité en monoactivité, jouent leur survie. Le mécénat augmente les ressources de ces acteurs de l'intérêt général. **Mais il convient de soutenir les entreprises mécènes qui vont également souffrir de la crise, avec une capacité d'engagement qui risque de diminuer**. Pour les inciter à maintenir ce soutien, qui permettra de contribuer à la survie d'entreprises, d'emplois, et qui irriguera les territoires, il faut relever le taux de défiscalisation.

ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE SUR LE MODÈLE DU PLAN TOURISME

Dans un secteur de TPE et de PME, où les équipes sont réduites, les dirigeants d'entreprise ont un grand besoin d'accompagnement. Ce besoin a été exacerbé par la crise. Pour la filière du tourisme, un accompagnement spécifique est mis en place par Bpi France pour près de 1500 entrepreneurs, s'appuyant sur du conseil, de la formation et des programmes d'accélération.

Une mesure similaire serait d'une grande aide aux entrepreneurs de spectacle vivant.

RENDRE ACCESSIBLES LES AIDES RÉGIONALES

Pour limiter les dommages économiques dans le secteur artistique et culturel, les régions se sont mobilisées. Des aides spécifiques se sont mises en place dans la grande majorité des régions. Néanmoins, ces soutiens actuels sont peu, voir pas accessibles aux entreprises du spectacle vivant privé. **Un travail en ce sens pour faire évoluer les critères pourrait être envisagé avec le CNM.**

LA RELANCE



B | LE SOUTIEN DE L'EMPLOI À LONG TERME

Élargissement des aides du FONPEPS

Le FONPEPS géré par le ministère de la Culture était à l'origine un fonds destiné à concourir à développer l'emploi pérenne dans le spectacle. L'enveloppe budgétaire, initialement annoncée pour 90 M€ n'a jamais atteint ce montant. Aujourd'hui, face à la crise que nous traversons, il serait nécessaire de redonner au FONPEPS les moyens de soutenir l'emploi et notamment l'emploi artistique particulièrement fragilisé en raison de la diminution des capacités financières des entreprises pour développer leurs projets artistiques.

La réduction de jauge (tant qu'elle reste imposée) cumulée à une baisse de fréquentation attendue vu la réticence des spectateurs à retrouver le chemin des salles, va multiplier au minimum par 2, voire plus, le rapport coût plateau/spectateurs.

Pour le secteur privé, dont l'économie repose quasi exclusivement sur la billetterie de spectacles, cette situation ne sera pas viable sans réduction des coûts plateaux. Cela veut dire soit réduire le nombre d'artistes et de techniciens sur les productions, soit soutenir ces mêmes emplois pour contribuer à la relance de l'activité.



L'adaptation de la mesure « petites salles » FONPEPS, qui est une aide adaptée au soutien à l'emploi, peut permettre de répondre à cette nouvelle contrainte économique en préservant l'emploi et en encourageant au développement des plateaux artistiques en fonction de la jauge des salles.

PROPOSITIONS D'ADAPTATION ET DE SIMPLIFICATION D'UNE AIDE À L'EMPLOI DES PLATEAUX ARTISTIQUES

- Suppression de la notion de chiffre d'affaires qui, dans le contexte actuel, ne peut plus être une référence, mais ajout de plusieurs niveaux de jauges.
- Majoration des aides (sur la base des montants « petites salles »).
- Création d'une aide particulière aux spectacles à distributions très nombreuses.

LA RELANCE



03

**UNE POLITIQUE
PARALLÈLE
DE LA DEMANDE
POUR ENCOURAGER
LE RETOUR
AUX SPECTACLES**

A | UN PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL DU PUBLIC PROPOSÉ PAR LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

Le spectacle vivant privé propose un protocole sanitaire élaboré en collaboration avec Bureau Veritas et les organisations professionnelles suivantes : PRODISS/SMA/CAMULC/SNDTP – dans le but de légitimer une ouverture de lieu fermé ou en plein air et rassurer les spectateurs ainsi que le personnel d'accueil du public. Il couvre le périmètre de l'accueil du public dans les différents lieux de spectacles. Qu'ils soient fermés ou en plein air et pour tout type de spectacles (musique, humour, théâtre, danse, cabaret, etc.). **Pour les lieux qui proposent un service de consommation dans la salle de spectacles, les dispositions du protocole sanitaire des HCR pourront se substituer aux dispositions du présent protocole. Le protocole est basé sur les préconisations générales du Haut Conseil de la santé publique et sur les textes en vigueur à la date du 30 juin 2020. Pour des circonstances équivalentes, il s'inspire du protocole HCR du 31 mai 2020. Il sera amené à évoluer en fonction de la connaissance du Covid-19 et des décisions qui seraient prises par les pouvoirs publics pour lutter plus efficacement contre le risque de propagation du virus.**

B | L'ÉVOLUTION DU PASS CULTURE

Promesse de campagne du président de la République, le Pass culture, qualifié de « chantier culturel du quinquennat », a vocation à être un outil :

- au service des citoyens : il référence des expériences et des biens culturels gratuits ou payants, en mettant 500€ à la disposition des jeunes de 18 ans à utiliser via l'application Pass culture ;
- au service des acteurs culturels, publics et privés, dans toute leur diversité : il constitue un canal inédit de distribution de leur programmation culturelle ;
- au service des territoires et des politiques publiques : il met en valeur la vie culturelle de proximité et la richesse des initiatives locales.

Le développement du Pass culture s'est accéléré au cours de l'année 2019. En raison de la crise sanitaire, le dispositif du Pass culture est à l'arrêt sur tout le pan des sorties culturelles, et par conséquent ne favorise que les achats en ligne de musique ou de divertissement. Avec un report des crédits et un fléchage spécifique, il pourrait contribuer à la relance des offres de spectacles. **Les premiers bilans effectués rendent circonspects les parlementaires quant à la pérennisation du Pass, mesure qui risque de ne pas être étendue comme prévu en 2022 si elle ne fait pas ses preuves en termes de démocratisation de la culture et de soutien aux industries culturelles.** Certains ont même proposé de réévaluer la répartition des crédits « s'interrogeant sur la pertinence des 49 M€ dont doit bénéficier le Pass culture au titre de l'année 2020, alors même que son bilan est jusqu'ici mitigé ».

LA RELANCE



IL EST PROPOSÉ DEUX ACTIONS POSSIBLES :

- **un report des crédits alloués au financement du Pass culture et non utilisés en 2020 pour 2021** : la crise sanitaire justifie pleinement que soit opéré, comme dans le cadre du PLF2020, un report des crédits non utilisés. Le montant de ces crédits devrait être encore supérieur aux 10 millions reportés en 2020, compte tenu de l'arrêt des événements culturels sur une durée d'au moins trois mois et de l'enveloppe elle-même plus importante cette année (49 millions), due à ce même report ;
- **une réallocation des crédits alloués au Pass culture au financement d'un autre programme au sein du PLF 2021** : ainsi, dans un objectif de rationalisation des deniers publics, il semblerait opportun de réallouer les sommes inutilisées dans le PLF2021 au sein de la même mission, au profit d'autres programmes

bénéficiant notamment au spectacle vivant (établissements financés, renforcement de la présence d'artistes ou de professionnels de la culture dans des lieux d'accueil de la petite enfance, auprès des jeunes en temps scolaire, financement du fonds d'urgence et des surcoûts de sécurité sanitaire Covid-19).

Reprenant la répartition des secteurs bénéficiaires qui porte à 14,9% les dépenses du Pass culture en faveur de la musique et du spectacle vivant, et le montant minimal espéré dans le cadre d'un report (10 millions) : c'est *a minima* 1,5M€ qui pourrait être récupéré par les partenaires du Pass. Si on comptabilise l'ensemble des dépenses en faveur de la musique : c'est 26,2%, soit un quart de l'enveloppe globale du Pass culture qui se traduit alors en réallocation d'un montant de 2,6 M€ pour l'industrie.

C | LE LIVE STREAM ET LE DROIT DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES

Dans le contexte de crise sanitaire qui affecte de manière critique le secteur du spectacle vivant dans son ensemble, de nouvelles pratiques liées à la diffusion de spectacles en ligne se sont par ailleurs développées de manière spontanée en réponse au cloisonnement. Si l'accélération de l'adoption des usages de spectacles en *Live Streaming* a permis à court terme aux artistes de toucher leur public de fan dans une démarche de générosité, ces pratiques soulèvent néanmoins de réelles problématiques à court et moyen termes autant qu'elles ouvrent de nouvelles perspectives pour les acteurs du secteur.

Auparavant vu **comme un élément non essentiel**, souvent **cantonné à la promotion d'artistes en développement sur des groupes de niche**, l'usage du concert/DJ set en *live streaming* a explosé à l'aune de la période de confinement. Il est désormais largement adopté, que cela soit par M en session régulières dans son salon, ou bien à travers **le festival "Je reste à la maison"** qui a réussi à réunir un grand nombre d'artistes français le temps d'un week-end.

Si ces premières initiatives viennent d'un besoin de retrouver une forme de communion distanciée entre artistes et publics, le moyen de survie médiatique durant cette période où les concerts n'ont plus lieu, ce n'est pourtant pas là la fonction originelle du *live stream*.

Le *live stream* vidéo a **donc largement été utilisé avant la crise du Covid-19 comme un moyen additionnel de promotion musicale**, et la question de l'enregistrement de ce dernier reste aussi centrale car il demeure en soi cet instrument promotionnel à disposition des professionnels travaillant avec un artiste.

LA RELANCE



Les manques à gagner posés par l'extension de la période de confinement commencent cependant à **interroger les acteurs de la filière sur un autre usage possible du *live stream* : sa commercialisation avec son avènement durable.**

**Monétiser le *live stream* pour assurer sa pérennité ?
Et enfin octroyer un droit pour le producteur de spectacles ?**

Les *live streams* de concerts actuels permettent pour l'instant de combler un vide immédiat dû à la distanciation sociale, mais ils pourraient se transformer dans les semaines et les mois à venir pour devenir une ressource nouvelle pour les artistes et les autres professionnels du spectacle. Ils pourraient constituer un accélérateur de la transformation digitale qui traverse tous les secteurs de la culture.

Avec évolution de l'expérience en qualité : travailler à proposer des alternatives pour créer une expérience *Live* la plus proche possible du concert avec :

- un spectacle ;
- une interaction entre un artiste et le public.

Et, dans ce cas : qu'en est-il des revenus ?
De sa commercialisation ?

Si les déplacements à l'étranger et même au sein d'un même pays venaient à être maintenus sur une période étendue, **la commercialisation de dates numériques prendrait alors tout son sens.**

Aujourd'hui, la monétisation n'existe pas encore en dehors d'épiphénomènes. La monétisation peut prendre plusieurs formes existantes :

- libre participation ;
- partenariat payant ;
- publicités ;
- entrées payantes pour accéder au contenu *live* ;
- abonnement à une plateforme pour accéder au contenu ;
- accès au *live* en échange d'un achat de merchandising.

Les pistes sont bien évidemment nombreuses et certaines plus simples à implémenter que d'autres.

Mais si les publicités peuvent être facilement activées sur YouTube ou bien Facebook, ce n'est pas ce qui rapporte le plus, tant s'en faut.

La monétisation secondaire des captations joue, *a priori*, en faveur des auteurs-compositeurs, mais aussi des labels qui devraient toucher des droits voisins sur la reproduction de l'œuvre et la diffusion de cette dernière.

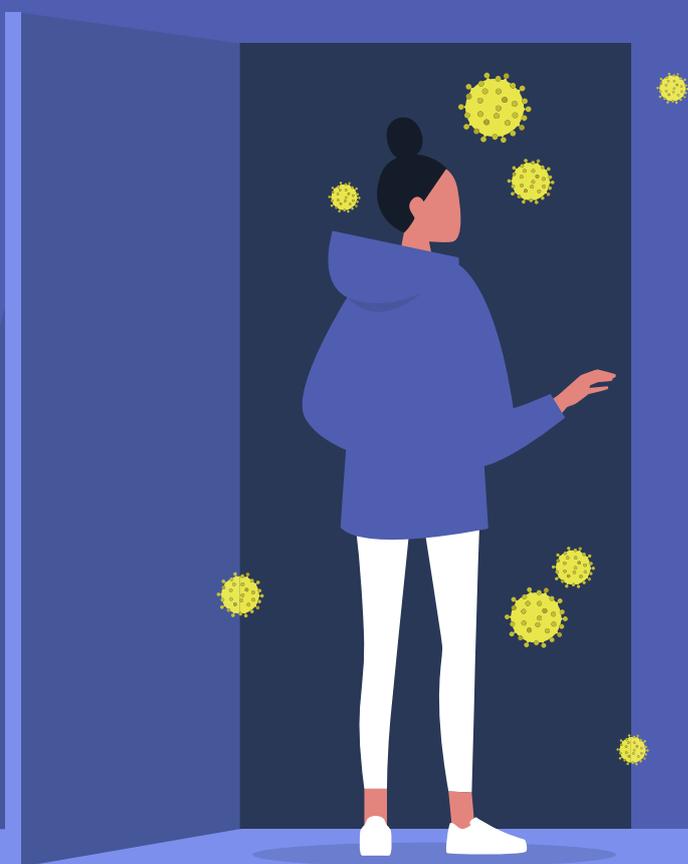
Les entrepreneurs de spectacles, eux, ne touchent aucun revenu secondaire sur les captations de concerts et sont donc moins enclins à investir pour mener des captations juridiquement complexes à exploiter.

L'évolution de cette tendance accélère la nécessité d'une réflexion sur le sujet pour l'ensemble des métiers du spectacle : producteurs, festivals, salles, diffuseurs. Cette réflexion trouvera sa place au sein d'un contrat stratégique de la filière des ICC. **Si le virtuel offre demain un nouveau champ de création et de financement, encore faut-il que tous les acteurs qui participent de la création puissent en bénéficier afin de diversifier leurs sources de revenus.**

LA RELANCE



ANNEXES



NOTRE ORGANISATION

NOTRE ORGANISATION REPOSE SUR UN SOCLE COMPOSÉ DE TROIS INSTANCES STATUTAIRES.
ELLES ASSURENT AVEC FLUIDITÉ LE TRAITEMENT DES ENJEUX DE L'ENSEMBLE
DES MÉTIERS QUI LES COMPOSENT.

1

LE BUREAU DU PRODISS

Détermine les grandes orientations du syndicat, sous l'impulsion des neuf représentants qui y siègent, et un invité permanent.

2

LES QUATRE COMITÉS MÉTIERS

Réfléchissent aux enjeux de leur métier et sont une courroie de transmission vers le Bureau.

3

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Dirigée par Malika Séguineau. La directrice générale élabore la stratégie en lien avec le Bureau et se charge de la mise en œuvre grâce à une équipe de huit permanents mobilisés au quotidien pour leurs adhérents.

1. LE BUREAU DU PRODISS

COMPOSITION

OLIVIER DARBOIS

CORIDA

Président du PRODISS

ANGELO GOPEE

LIVE NATION

Premier vice-président et vice-président du comité Producteurs

FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER

LES PRODUCTIONS LABEL LN

Vice-président du comité Diffuseurs

AURÉLIEN BINDER

PLEYEL GESTION

Vice-président du comité Salles et trésorier

RÉMI PERRIER

MUSILAC

Vice-président du comité Festivals

JULES FRUTOS

JHD PRODUCTION/ALIAS

Délégué du comité Producteurs

STÉPHANE MÉTAYER

ADAM CONCERTS

Délégué du comité Diffuseurs

JEAN-PAUL ROLAND

TERRITOIRE DE MUSIQUES -

LES EUROCKÉENNES DE BELFORT

Délégué du comité Festivals

CYRILLE BONIN

SAS TRANSMISSION

LE TRANSBORDEUR

Délégué du comité Salles

GILLES PETIT

LITTLE BROS. PRODUCTIONS

Invité permanent

2. LES 4 COMITÉS MÉTIERS

COMITÉ PRODUCTEURS

OLIVIER DARBOIS
CORIDA
Président

JULES FRUTOS
JHD PRODUCTION/ALIAS
Délégué

PIERRE-PASCAL HOUEBINE
FURAX

GILLES PETIT
LITTLE BROS. PRODUCTIONS

ANGELO GOPEE
LIVE NATION
Vice-président

CLOTAIRE BUCHE
JUNZI ARTS

THIERRY LANGLOIS
UNI-T

FABIENNE ROUX
FAR PROD.

COMITÉ DIFFUSEURS

FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER
LES PRODUCTIONS LABEL LN
Vice-président

SYLVAIN BAUDRILLER
BLEU CITRON

CLAIRE DENAY
D2P SPECTACLES

JULIEN LAVERGNE
AZ PROD

STÉPHANE MÉTAYER
ADAM CONCERTS
Délégué

OLIVIER CAUCHON
DIOGÈNE

VALÉRIE FAVERGER
LOSP

NICOLAS NANTILLET
O SPECTACLES

COMITÉ SALLES

AURÉLIEN BINDER
PLEYEL GESTION
Vice-président

MARTIN D'ARGENLIEU
OM OPÉRATIONS
ORANGE VÉLODROME

OLIVIER HABER
STS ÉVÉNEMENTS
LA SEINE MUSICALE

VINCENT LE GALL
CHÂTEAU D'Ô LES ÉTOILES

CYRILLE BONIN
SAS TRANSMISSION LE
TRANSBORDEUR
Délégué

NICOLAS DUPEUX
ACCOR ARENA

FRÉDÉRIC JÉRÔME
CASINO DE PARIS

SÉBASTIEN VIDAL
LE DUC DES LOMBARDS

COMITÉ FESTIVALS

RÉMI PERRIER
MUSILAC
Vice-président

PAUL LANGEAIS
MYSTER BLACK PRODUCTIONS
FESTIVAL BEAUREGARD

EDDY PIERRES
WART
PANORAMAS FESTIVAL

JÉRÔME TRÉHOREL
LES VIEILLES CHARRUES

JEAN-PAUL ROLAND
TERRITOIRE DE MUSIQUES -
LES EUROCKÉENNES DE BELFORT
Délégué

FRANÇOIS MISSONNIER
EUROPAVOX

MARIE SABOT
WLG SAS - FESTIVAL WE LOVE
GREEN

CLAUDE-JEAN ANTOINE
NANCY JAZZ PULSATIONS

3. LES RÉFÉRENTS PRODISS EN RÉGIONS EN 2020

Les adhérents du PRODISS sont présents partout en France : producteurs, diffuseurs, salles et festivals participent tous de la diffusion des spectacles et contribuent aux essors économique, social et culturel des territoires. Depuis 2020, le Bureau du PRODISS a souhaité nommer des référents au sein des 13 régions, assurant ainsi une articulation dynamique entre les spécificités du spectacle vivant privé, et les enjeux de politiques locales.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RÉMI PERRIER
MUSILAC

CYRILLE BONIN
SAS TRANSMISSION
LE TRANSBORDEUR

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CLAIRE DENAY
D2P SPECTACLES

JEAN-PAUL ROLAND
TERRITOIRES DE MUSIQUES
LES EUROCKÉENNES DE BELFORT

BRETAGNE

OLIVIER CAUCHON
DIOGÈNE

JÉRÔME TRÉHOREL
LES VIEILLES CHARRUES

CENTRE

JULIEN LAVERGNE
AZ PROD

GRAND EST

FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER
LES PRODUCTIONS LABEL LN

CLAUDE-JEAN ANTOINE
NANCY JAZZ PULSATIONS

ALEXANDRE LACOMBE
JUST LOOKING PRODUCTIONS

HAUTS-DE-FRANCE

ARMEL CAMPAGNA
LIVE NATION FRANCE FESTIVALS

FLORENT DECROIX
AGDL PRODUCTIONS

AXEL MONTEL
SALEMA ÉDITIONS

ÎLE-DE-FRANCE

GILLES PETIT
LITTLE BROS

OLIVIER HABER
STS ÉVÉNEMENTS – LA SEINE MUSICALE

THIERRY LANGLOIS
UNI-T

MARIE SABOT
WLG SAS – FESTIVAL WE LOVE GREEN

BERTRAND FONTEIX
BFP SAS MÉGASTARS

NORMANDIE

PAUL LANGEAIS
MYSTER BLACK PRODUCTIONS
FESTIVAL BEAUREGARD

PATRICE GODFROY
ART SCÉNIQUE

NOUVELLE-AQUITAINE

CHRISTOPHE BOSQ
3C

OCCITANIE

SOPHIE LEVY VALENSI
BLEU CITRON

DAVID GARCIA
LA FRONTERA PRODUCTIONS
FESTIVAL LES DÉFERLANTES
SUD DE FRANCE

OUTRE-MER

JÉRÔME GALABERT
SAKIFO PRODUCTIONS

PACA

STÉPHANE MÉTAYER
ADAM CONCERTS

MARTIN D'ARGENLIEU
OM OPÉRATIONS
ORANGE VÉLODROME

GIL MARSALLA
DIRECTO PRODUCTIONS

JEAN-MARC PAILHOLE
ANDROMÈDE – L'USINE

PAYS DE LA LOIRE

NICOLAS NANTILLET
O SPECTACLES

CHRISTOPHE DAVY
RADICAL PRODUCTION

4. L'ÉQUIPE PERMANENTE

COMPOSITION

MALIKA SÉGUINEAU

Directrice générale

AMÉLIE LONJARET

Assistante de direction
En charge des relations adhérents

a.lonjaret@prodiss.org

ALINE RENET

Directrice des relations institutionnelles
et de la communication
Et conseillère stratégique

a.renet@prodiss.org

ANNE-GAËLLE GEFFROY

Directrice des études
et des affaires économiques

ag.geffroy@prodiss.org

PAULINE AUBERGER

Juriste senior

p.auberger@prodiss.org

THOMAS GERVAIS

Juriste

t.gervais@prodiss.org

CHRISTELLE ROUVEAU

Responsable administrative et financière

c.rouveau@prodiss.org

INÈS SIBAI

Comptable

i.sibai@prodiss.org



Merci

LE PRODISS REMERCIE CHALEUREUSEMENT

tous ses partenaires institutionnels ainsi que les nombreux adhérents solidaires et mobilisés au sein des instances représentatives, pour représenter et défendre le spectacle vivant privé.

ALAIN LAHANA
(Le Rat des Villes)

ALEXANDRA GROSELLER
(Live Nation)

ALEXANDRE BAUD
(Quartier Libre Productions)

ALEXANDRE LACOMBE
(Just Looking Productions)

ANNE-SOPHIE GADREY
(AGDL Productions)

ANTHONY CHAMBON
(Opus Live)

ARMEL CAMPAGNA
(Live Nation France Festivals)

ARNAUD FAZ
(213 Productions)

AXEL MONTEL
(Salema Éditions)

BENJAMIN LEVY
(BL Music Productions)

BERNARD BATZEN
(Azimuth Productions)

BERTRAND FONTEIX
(BFP SAS Mégastars)

BORIS JOURDAIN
(In Vivo – Sound Surveyor)

CAROL MEYER
(Festival Art Rock)

CÉCILE MOREAU
(Uni-T)

CÉLINE GARNIER
(Zénith d'Amiens Métropole)

CHARLOTTE GLUZMAN
(Décibels Productions)

CHARLOTTE GUIOT
(Arachnée Concerts)

CHRISTEL MARTINET
(Corida)

CHRISTOPHE BOSQ
(3C)

CHRISTOPHE DAVY
(Radical Production)

CORINNE SERRE
(Mad Minute Musique)

CRISTELLE GIOANNI
(Le Trianon-L'Élysée Montmartre)

CYRIL BAHSIEF
(Öctopüs)

CYRIL PUIG
(Les Nuits de Fourvière)

DAVID GARCIA
(La Frontera Productions –
Festival les Déferlantes Sud
de France)

DOMINIQUE DELORME
(Les Nuits de Fourvière)

DOMINIQUE REVERT
(JHD Production/Alias)

ÉMILIE HOUEBINE
(Traffix Music)

EMMANUEL TALLIEU
(TS 3)

FANNY JOURDAN
(Tcholé Production)

FLORENCE JEUX
(Le Bataclan)

FLORENT DECROIX
(AGDL Productions)

FRÉDÉRIC LOMEY
(Melodyn)

FRÉDÉRIC MAZZOLINI
(Zamora Productions)

GAËLLE GOURGUECHON
(Caramba Culture Live)

GENEVIÈVE GIRARD
(Azimuth Productions)

GÉRARD PONT
(Francofolies)

GIL MARSALLA
(Directo Productions)

GILDAS DEXHEIMER
(P Box)

GUILLAUME BENFEGHOUL
(Allô Floride Productions)

ISABEL DACHEUX
(Scherzo Concerts & Production)

JEAN-LUC ROUSSELET
(Dessous de Scène)

JEAN-MARC PAILHOLE
(Andromède-L'Usine)

JÉRÔME GALABERT
(Sakifo Productions)

JORAN LE CORRE
(Wart)

JULIE FIGHIERA
(Asterios Spectacles)

LAURENCE GUINOT
(Cristal Groupe)

LILY FISHER
(Zénith de Paris)

MATTHIAS LEULLIER
(Live Nation)

MATTHIEU IRLES
(Mad In Event)

MÉLODIE BLANCHARD
(Caramba Culture Live)

MERYEM FRITESSE
(TS3)

MYRIAM KANOU
(Migal Productions)

PASCAL BERNARDIN
(Encore Productions)

PATRICE GODFROY
(Art Scénique)

RENÉ GENTIL
(Radical Production)

RENO DI MATTEO
(Anteprima Productions)

SANDRINE MARREL
(Caramba Culture Live)

SÉBASTIEN ZAMORA
(Zamora Productions)

SOPHIE HAZEBROUCQ
(Riuq Spectacles)

SOPHIE LEVY VALENSI
(Bleu Citron/Association
Les Curiosités)

SOPHIE PEDDUZI
(ADL Productions)

STÉPHANIE HOLLEVOET
(P Box)

SYLVIE CHAUCHOY
(Zénith de Strasbourg)

SYLVIE LIOGIER
(Zen Gestion –
Zénith de Saint-Étienne)

THOMAS SABOT
(Uni-T)

VALÉRIE ÉTIENNE
(F2F Music)

YANN DERNAUCOURT
(L'Olympia)

YVES BARRÉ
(Citédia Services-Le Liberté)

prodiss

SYNDICAT NATIONAL
DU SPECTACLE MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ

NOS MANDATS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS

LE PRODISS SIÈGE AU SEIN DE 24 INSTANCES. CES MANDATS LUI PERMETTENT
DE VOUS REPRÉSENTER ET DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX.
RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE CES INSTANCES CLASSÉES PAR THÉMATIQUE.

1. SOCIAL

DIALOGUE SOCIAL

CPPNI | COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DE LA BRANCHE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

Représentantes PRODISS :
Malika Séguineau
Pauline Auberger

FCAP – SV | FONDS COMMUN D'AIDE AU PARITARISME DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

BUREAU —

COMITÉ DE GESTION —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE —

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau | présidente

FESAC | LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU SPECTACLE VIVANT, DE LA MUSIQUE, DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA



La FESAC regroupe :

- les organisations professionnelles du spectacle vivant, de la Musique;
- de la radiodiffusion;
- de la télédiffusion;
- de la production audiovisuelle et cinématographique, de l'édition;
- de l'édition phonographique;
- de l'édition musicale;
- de la prestation technique.

Malika Séguineau est trésorière de la FESAC.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

BUREAU —

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

CONSEIL D'ADMINISTRATION —

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

GROUPES DE TRAVAIL RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES —

Représentants PRODISS :
Malika Séguineau
Pauline Auberger
Thomas Gervais

OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL



Les ordonnances Macron ont créé un nouvel observatoire dans chaque département pour favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés. L'observatoire a pour objectif spécifique d'inciter et d'accompagner les TPE-PME en matière de dialogue social et de négociation collective. Il a pour missions de dresser un bilan annuel de la négociation au plan départemental, de traiter des difficultés dans le cadre de négociations et peut apporter une expertise juridique en droit social. C'est une instance qui « observe » et peut faire remonter ses constats et ses propositions au niveau national. La FESAC, dont le PRODISS est membre, est invitée à y siéger en tant qu'organisation multiprofessionnelle.

Représentants PRODISS (mandats FESAC) :

RÉGION PACA —

Matthieu Irlès (Mad In Event)

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE —

Frédéric Lomey (Melodyn)

CNPS | CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE



Le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et ses sous-commissions : la commission emploi et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré. Le CNPS est un lieu important d'information et d'échanges sur les questions concernant les professions du spectacle vivant et enregistré. Présidé par le ministre chargé de la Culture, le conseil est la seule instance qui peut être consultée par le Gouvernement sur l'ensemble du champ du spectacle, vivant et enregistré.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

SÉANCE PLÉNIÈRE EN PRÉSENCE
DU MINISTRE DE LA CULTURE

ET, DEPUIS MAI 2019

BUREAU —

SOUS-COMMISSION DE L'EMPLOI
DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau | titulaire

COREPS | COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

Le Coreps est l'instance de dialogue social régionale du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels. S'inscrivant dans une complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le Coreps constitue le pendant régional du CNPS.

COREPS OCCITANIE



Représentante PRODISS :
Sophie Levy Valensi (Bleu Citron/Association
Les Curiosités)

COREPS NOUVELLE-AQUITAINE



Représentante PRODISS :
Laurence Guinot (Cristal Groupe)

FORMATION

AFDAS | FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES SECTEURS DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES BIENS



OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.

MISSIONS ET ORGANISATION

Ses cinq missions principales :

- accompagner le développement de l'alternance ;
- accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE-PME ;
- accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi ;
- accompagner les mutations économiques ;
- développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs).

Les instances paritaires :

BUREAU —

CONSEIL D'ADMINISTRATION —

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau | suppléante
de la vice-présidence

LES PÔLES SECTORIELS —

Spectacles et création, communication et industrie créative, médias, loisirs et divertissement, sport, télécommunications, territoires et tourisme.

La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) du Spectacle vivant privé s'est positionnée sur cinq des sept pôles :

- spectacles et création ;
- communication et industrie créative ;
- loisirs et divertissement ;
- sport ;
- territoires et tourisme.

PÔLE SPECTACLES ET CRÉATION

Spectacle vivant

Représentants PRODISS :
Pauline Auberger | titulaire
Thomas Gervais | suppléant

COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

Représentants PRODISS :
Pauline Auberger | titulaire
Thomas Gervais | suppléant

PÔLE PARITAIRE DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Le collège « employeurs » comprend les représentants des organisations professionnelles signataires de l'accord relatif à la formation professionnelle des salariés intermittents du spectacle en vigueur.

La désignation de ces représentants résulte d'un accord des organisations professionnelles signataires de l'accord relatif à la formation professionnelle des salariés intermittents du spectacle en vigueur.

Le PRODISS est membre de ce pôle.

Représentantes PRODISS :
Malika Séguineau | titulaire
Pauline Auberger | suppléante

COMMISSION PARITAIRE MUSICIENS

Pauline Auberger | titulaire
Thomas Gervais | suppléant

COMMISSION PARITAIRE TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

Pauline Auberger | titulaire
Thomas Gervais | suppléant

CPNEF – SV | COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI-FORMATION DU SPECTACLE VIVANT

cpnef:sv

La CPNEF – SV a été créée par les organisations professionnelles représentatives des employeurs et des salariés du spectacle vivant en juin 1993. Elle agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Elle assure le pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, en lien avec l'Afdas, sur tous les arts de la scène, sur l'ensemble des entreprises du spectacle vivant, secteurs publics et privé, quelles que soient leurs activités (production, diffusion, tournées, exploitation de lieux et prestations de services techniques).

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

BUREAU

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

GROUPES DE TRAVAIL

CCP (Certificat de qualification professionnelle) Gestion sonore et fondamentaux à la prévention des risques :

Représentants PRODISS :

Pauline Auberger
Thomas Gervais

Le Guides des métiers :

Personnel administratif :

Relations avec le public, commercialisation, billetterie, accueil, communication :

Représentants PRODISS :

Pauline Auberger
Thomas Gervais

GRUPE DE TRAVAIL

« Besoins d'emplois et besoins de formation en sûreté »

Représentantes PRODISS :

Malika Séguineau | présidente
Pauline Auberger

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentantes PRODISS :

Malika Séguineau
Pauline Auberger

CFPTS | CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE



INSTANCE OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS :
Pauline Auberger

LES FORMATIONS D'ISSOUDUN



Créées en 1989, les Formations d'Issoudun ont été précurseurs dans l'enseignement de la production musicale en proposant la formation de manager du monde de la musique, appelée aujourd'hui assistant de production, et complétée par deux autres formations longues appelées régisseur de production et technicien backliner. Ces stages sont, aujourd'hui, reconnus par l'ensemble de la profession. D'autres formations courtes sont également proposées, telles que l'organisation du monde de la musique ou la sécurité des lieux de spectacles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant PRODISS :

Julien Lavergne (AZ PROD)

CAMPUS M | ASSOCIATION À L'INITIATIVE DU MASTÈRE SPÉCIALISÉ® MANAGEMENT DE LA FILIÈRE MUSICALE



Association loi 1901, Campus M est née en décembre 2017 de la volonté commune d'un producteur de spectacles, d'un homme d'affaires et du PRODISS de s'engager en faveur du droit pour tous aux études supérieures et à l'entrepreneuriat. Campus M permet ainsi

à des étudiants de l'enseignement supérieur n'ayant pas les moyens matériels d'accéder à une formation de troisième cycle d'une grande école de commerce de bénéficier de bourses pour s'inscrire au Mastère Spécialisé® Management de la filière musicale, une formation créée à l'initiative de Campus M, et mise en place par Audencia Business School, établissement de formation supérieure porteur du projet, accueillant et délivrant le diplôme. La première promotion du Mastère Spécialisé® Management de la filière musicale a fait sa première rentrée en septembre 2019, avec l'ambition de former de futurs cadres et dirigeants des organisations et entreprises de la filière musicale, en France et en Europe. Une opportunité unique aux plus méritants des étudiants passionnés de la musique, quelles que soient leurs origines et leurs ressources, d'accéder à une formation dans une grande école pour se préparer aux métiers d'encadrement et de direction d'un secteur passionnant, en pleine transformation et en croissance.

INSTANCE OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

CREFOP | CENTRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE



Le CREFOP, créé en 2014, désigne le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (c'est l'ancien Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle). Ce comité réunit l'État, représenté par le préfet de région, les recteurs, le DIRECCTE, le DRJSCS (directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), le DRAAF (directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt), le DREAL (directeur régional environnement, aménagement, logement), le président du conseil régional et six conseillers régionaux, les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel ou multiprofessionnel, ou intéressés, ainsi que les chambres consulaires et les principaux opérateurs de l'emploi et de la formation. Le CREFOP est une instance de concertation, de suivi, de coordination, et d'évaluation des politiques de l'emploi de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation tout au long de la vie.

Le CREFOP est chargé :

- d'organiser au plan régional la concertation entre les acteurs emploi/orientation/formation professionnelle pour coordonner leurs actions, assurer en particulier la cohérence des programmes de formation, des politiques d'emploi et de formation ;
- d'évaluer les politiques régionales d'emploi, de formation, d'information et d'orientation professionnelle et leurs conditions de mise en œuvre ;
- de rendre des avis sur des documents prévus par les textes.

Dans cette perspective, il assure des fonctions de diagnostic, étude, suivi, évaluation des politiques régionales d'emploi, de formation, d'information, d'orientation professionnelle. Pour ce faire, il s'appuie sur les études et les travaux d'observation de différentes instances.

Concrètement, le CREFOP rend des avis sur :

- les conventions régionales pluriannuelles de coordination emploi, orientation, formation ;
- la carte régionale des formations professionnelles initiales ;
- le cahier des charges fixant des normes de qualité aux organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDOFP) ;
- le Programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées (PRITH) ;
- la convention annuelle État/région de coordination relative au SPRO ;
- le projet de convention région/Pôle Emploi.

Et il produit :

- un bilan annuel régional des actions financées au titre de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des parcours VAE.

Il informe le CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, forme d'équivalent du CREFOP au niveau national) des avis rendus. De manière générale, le CREFOP permet de mettre en œuvre de manière concertée les politiques publiques dans les domaines de l'emploi, l'orientation et la formation professionnelles à l'échelle du territoire régional.

Représentants PRODISS (mandats FESAC) :

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES —
Sylvie Liogier (Zen Gestion | Zénith de Saint-Étienne) | titulaire

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION —
Jérôme Galabert (Sakifo Production) | titulaire

SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE



Spectacle vivant en Bretagne est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) fondé par la région Bretagne et l'État-ministère de la Culture/DRAC Bretagne. Son cœur de mission : la diffusion, prioritairement en France et à l'étranger, des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne. Ses domaines d'intervention : la musique, la danse, le théâtre, le cirque, leurs formes diverses et croisées ; pour la scène, la rue, la piste. Ses trois axes de travail : le développement de la diffusion, la coopération, la prospective. Ses outils : le conseil en stratégie, la mise en réseau, le soutien à la mobilité et les aides financières à la diffusion, la formation.

CONSEIL D'ORIENTATION —

Représentants PRODISS :
Eddy Pierres (WART) | titulaire
Olivier Cauchon (DIOGÈNE) | suppléant

COEF | CONTRAT D'OBJECTIFS EMPLOI FORMATION



La région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite relancer un contrat d'objectifs emploi formation (COEF) dans le secteur culturel : spectacle vivant, audiovisuel cinéma, livre, arts plastiques, jeux vidéo.

Représentants PRODISS :
Dominique Delorme et
Cyril Puig (Les Nuits de Fourvière)

CNESERAC | CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ARTISTIQUES ET CULTURELS



Instance consultative créée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, ce conseil est notamment consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine. Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche qui lui sont soumis, ainsi que sur le rapport annuel présentant l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il peut faire des propositions au ministre sur toute question relative à son domaine de compétence et sera consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel).

Représentante PRODISS (mandat FESAC) :
Malika Séguineau | suppléante

CPC - SV | COMMISSION CONSULTATIVE DU SPECTACLE VIVANT



Le CPC formule des avis et des propositions sur la création et l'actualisation ou la suppression des diplômes, des certifications professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, ainsi que sur les règles et les critères régissant l'accès à la certification (huit représentants employeurs et huit représentants salariés).

Représentantes PRODISS :
Malika Séguineau | titulaire
Pauline Auberger | suppléante

SANTÉ PRÉVOYANCE

AUDIENS



Acteur de l'économie sociale et solidaire, Audiens est le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias. Il accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leurs familles.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE MOYENS AUDIENS ET DE LA SOMMITALE

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

CONSEIL D'ADMINISTRATION AUDIENS PRÉVOYANCE SANTÉ

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

COMMISSION SOCIALE AUDIENS PRÉVOYANCE SANTÉ

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUDIENS PRÉVOYANCE

Représentantes PRODISS :
Malika Séguineau
Meryem Fritesse (TS3)
Gaëlle Gourguechon (Caramba Culture Live)
Julie Fighiera (Asterios Spectacles)

COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT : (MANDAT FESAC)

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLUB ABC

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

PRÉVENTION DES RISQUES

CMB | CENTRE MÉDICAL DE LA BOURSE



Le CMB est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le Code du travail. L'équipe pluridisciplinaire du CMB conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés.

Au-delà de la visite médicale individuelle, le CMB développe des actions :

- de prévention en milieu du travail ;
- d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il développe également une compétence professionnelle nationale pour les intermittents du spectacle. Un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009 par les partenaires sociaux du spectacle, mandate le CMB pour le suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle sur le territoire national.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS

il veille au suivi de l'accord collectif national interbranches de 2009, au bon fonctionnement de l'Observatoire de la santé au travail des artistes.

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau | titulaire

COMMISSION DE CONTRÔLE DU CMB

Instance de surveillance chargée de contrôler l'organisation et le fonctionnement du service.

Représentante PRODISS :
Pauline Auberger | titulaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentantes PRODISS
Malika Séguineau
Pauline Auberger

CONGÉS SPECTACLES

LES CONGÉS SPECTACLES



La Caisse des congés spectacles assure le service du congé payé aux artistes et techniciens qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur au cours des 12 mois précédant la demande de congé.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

COMMISSION PARITAIRE

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

2. FILIÈRE

AGI-SON



Depuis plus de 10 ans, Agi-son mène avec rigueur et expertise la mission que ses membres fondateurs lui ont fixée : mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant aujourd'hui.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentantes PRODISS :

Sylvie Chauchoy (Zénith de Strasbourg)
| trésorière
Malika Séguineau | suppléante

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Représentante PRODISS :

Lily Fisher (Zénith de Paris)

BUREAU EXPORT



Créé en 1993, le Bureau Export accompagne la filière musicale française dans le développement de ses artistes à l'international, dans le domaine des musiques actuelles et des musiques classiques.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants CNM :

Angelo Gopee (Live Nation)
Malika Séguineau (PRODISS) | titulaires

BUREAU

Angelo Gopee (Live Nation) | vice-président
Malika Séguineau (PRODISS)
| secrétaire générale

PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 1 »

Soutien aux actions de développement de projets d'artistes à l'international sur plusieurs territoires

Représentants PRODISS :

Bernard Batzen (Azimuth Productions)
| titulaire

Thomas Sabot (Uni-T) | titulaire

Clotaire Buche (Junzi Arts) | suppléant

Sébastien Zamora (Zamora Productions)

| suppléant

Matthias Leullier (Live Nation) | suppléant

Mélie Blanchard (Caramba Culture Live)

| suppléante

PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 2 »

Soutien à la stratégie des artistes confirmés à l'international, souhaitant pérenniser un projet sur un ou plusieurs territoires de marché majeur.

Représentants PRODISS

Clotaire Buche (Junzi Arts) | titulaire

Sébastien Zamora (Zamora Productions)

| titulaire

Matthias Leullier (Live Nation) | titulaire

Mélie Blanchard (Caramba Culture Live)

| titulaire

Thomas Sabot (Uni-T) | suppléant

Bernard Batzen (Azimuth Productions)

| suppléant

PROGRAMME « EXPORT/JAZZ »

Soutient une ou plusieurs actions ponctuelles liées au développement d'un projet à l'international

Représentants PRODISS :

Reno Di Matteo (Anteprima Productions)

| titulaire

Benjamin Levy (BL Music Productions)

| titulaire

CNM | CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

centre national de la musique

Le Centre national de la musique (CNM) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé en 2020 et placé sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Par une loi du 30 octobre 2019, le CNM a été créé au 1^{er} janvier 2020. Il prend la suite du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (ou CNV) avec des missions et des moyens élargis.

Il a pour missions principales de soutenir les entreprises de spectacles, sur les fonds collectés par la taxe sur les spectacles de variété, de développer des activités commerciales dans l'intérêt collectif de la profession, et de mettre en œuvre un centre de ressources sur l'environnement artistique, économique, social, technique et patrimonial du spectacle vivant dans le secteur de la chanson, des variétés et du jazz.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le CNV était chargé de la perception directe et du recouvrement de la taxe fiscale sur les spectacles de variété qui s'élève à 3,5 % du montant hors taxe de la billetterie.

Dès le 1^{er} janvier 2020, le CNM est doté de 7,5 M€ de moyens nouveaux et le ministre de la Culture Franck Riester a indiqué que ces moyens nouveaux seraient portés à 20 M€ par an (7,5 M€ en 2020, 7,5 M€ en 2021 et 5 M€ en 2022).

La loi du 30 octobre 2019 a prévu que le CNM doit fusionner dans le courant de l'année 2020 avec le Bureau export, le Fonds pour la création musicale et l'IRMA.

Le statut du CNM est fixé par un décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019.

INSTANCES OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION —

Représentante PRODISS :
Malika Séguineau

CONSEIL PROFESSIONNEL —

Jules Frutos (JHD Production/Alias)
Christophe Davy (Radical Production)
Sophie Hazebrucq (Ruq Spectacles)
Carol Meyer (Festival Art Rock)

COMMISSIONS —

COMMISSION 1

« COMPTES ENTREPRENEURS ET
ÉCONOMIE DES ENTREPRISES »

Pierre-Pascal Houdebine (Furax) | président
Stéphanie Hollevoet (P BOX)
Alexandre Baud
(Quartier Libre Productions)
Guillaume Benfeghoul
(Allô Floride Productions)
Céline Garnier (Zénith d'Amiens Métropole)

COMMISSION 2

« FESTIVALS »

Dominique Revert (JHD Production/Alias)
Pascal Bernardin (Encore Productions)
Gérard Pont (Francofolies)
Christel Martinet (Corida)
Frédéric Mazzolini (Zamora Productions)

COMMISSION 3

« STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNELS »

Sandrine Marrel (Caramba Culture Live)
Anne-Sophie Gadrey (AGDL Productions),
Myriam Kanou (Migal Productions)
Boris Jourdain (Sound Surveyor SARL)
Jean-Luc Rousselet (Dessous de Scène)
Florent Decroix (So Live)

COMMISSIONS 4-5 (SECTION 1)

« PRODUCTION »

Christophe Bosq (3C) | président
Geneviève Girard (Azimuth Productions)
Gildas Dexheimer (P Box)
René Gentil (Radical Production)
Florence Jeux (Le Bataclan)
Charlotte Gluzman (Décibels Productions)

COMMISSIONS 4-5 (SECTION 2)

« PRODUCTION »

Thierry Langlois (UNI-T) | président
Emmanuel Tallieu (TS 3)
Yann Dernaucourt (L'Olympia)
Corinne Serre (Mad Minute Musique)
Fanny Jourdan (Tcholélé Productions)
Joran Le Corre (Wart)

COMMISSION 6

« AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES
SALLES DE SPECTACLES »

Lily Fisher (Zénith de Paris) | présidente
Frédéric Jérôme (Le Casino de Paris)
Cristelle Gioanni
(Le Trianon-L'Élysée Montmartre)
Yves Barré (Citédia Services-Le Liberté)
Sylvie Chauchoy (Zénith de Strasbourg)

COMMISSION 7

« ACTIVITÉ DES SALLES DE SPECTACLES »

Charlotte Guiot (Arachnée Concerts)
| vice-présidente
Jean-Marc Pailhole
(Andromède-Cargo de Nuit)
Julien Lavergne (AZ PROD)
Frédéric Saint-Dizier
(Les Productions Label LN)
Sylvain Baudriller (Bleu Citron)

COMMISSION 8

« RÉSIDENCES »

Alexandra Groseiller (Live Nation)

COMITÉ D'ENGAGEMENT VILLE DE PARIS —

Sébastien Vidal
(SARL Le Duc des Lombards)

TOUS POUR LA MUSIQUE

-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

Tous pour la musique est une association qui fédère les professions de la musique : auteurs, compositeurs, artistes-interprètes et musiciens, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles et diffuseurs, afin de promouvoir la création musicale en France dans toute sa diversité, en particulier les nouveaux talents.

Ses actions :

- mettre la musique en valeur ;
- informer sur la diversité des métiers qui composent la filière et favoriser la compréhension de ses mécanismes complexes ;
- expliquer la propriété intellectuelle : le droit d'auteur ;
- promouvoir les nouveaux services musicaux qui respectent la chaîne des ayants droit.

INSTANCE OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU —

Représentantes PRODISS :

Malika Séguineau
Aline Renet

LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE

LES VICTOIRES
de la Musique

Les Victoires de la musique sont une cérémonie de remise de prix qui se tient annuellement en France depuis 1985 et au cours de laquelle sont décernés des trophées nommés Victoires à des artistes du monde de la musique produits dans le monde francophone lors de l'année écoulée.

INSTANCE OÙ SIÈGE LE PRODISS

CONSEIL D'ADMINISTRATION —

Représentants PRODISS :

Aline Renet
Geneviève Girard (Azimuth Productions)
Alain Lahana (Le Rat des Villes)



**DEMAIN
C'EST
AUJOURD'HUI**



SYNDICAT NATIONAL DU SPECTACLE
MUSICAL ET DE VARIÉTÉ

23, RUE DU RENARD 75004 PARIS
+33 1 42 65 73 13

PRODISS.ORG
PRODISS@PRODISS.ORG
@PRODISS